

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/12/2025 - 176188 - 1983 B 08739 - 328 090 238 - SOLIDARITE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT ET L INVESTISSEMENT - S I D I

11 DEC. 2025

136 188

[Signature]

**SOLIDARITE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT**

S. I. D. I.

Société en Commandite par Actions (SCA) à capital variable
Siège social 12, rue Guy de la Brosse, 75005 PARIS
R.C.S. PARIS 328 090 238

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 11 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 11 juin, à 15h, les actionnaires de la société SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT (S.I.D.I.) se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, sur la convocation du Gérant, au siège de la société.

La réunion se déroule en parallèle par conférence audiovisuelle (Zoom), dont les instructions de connexion ont été fournies en préalable aux actionnaires et aux autres participants.

La Société SOFIDEEC BAKER TILLY, représentée par M. Cyrille BAUD, Commissaire aux Comptes - a été convoquée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception en date du 16 mai 2025.

Les membres du Comité de Direction (CODIR) ainsi que les salariés de la société ont été invités à participer à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Bureau :

M. Nicolaas Heeren – Gérant, préside la séance.

Mme Françoise Michaud, représentante de « ESD » et **Mme Catherine Granier**, représentante des sœurs auxiliaires, sont appelées pour remplir les fonctions de scrutatrices.

Mme. Irina Krauch, responsable juridique et conformité, est désignée comme secrétaire.

*Copie conforme
à l'original*

[Signature]
N.A. KRAUCH
7/10/25

Quorum :

Le Président constate que la feuille de présence, attestée sincère et valable en séance par les membres du bureau, fait ressortir que 1 592 actionnaires représentant 165 935 (cent soixante-cinq mille neuf cent trente-cinq) actions, soit 71,82 % (soixante et onze point quatre-vingt-deux pour cent) du capital souscrit et libéré (2 063 actionnaires détenant 231 043 actions à la date de la convocation), sont présents ou représentés, ou ont exprimé leur vote à distance (par correspondance ou par voie électronique) en amont de la réunion.

Ainsi, le Président de séance constate que le quorum exigé, d'un quart du capital social à la date de la convocation, étant largement réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour des assemblées ordinaire et extraordinaire.

L'associé commandité, la société par actions simplifiée SIDIgestion, est représenté à l'Assemblée par son Président, Monsieur Christian SCHMITZ.

Introduction :

Les documents suivants ont été ensuite affichés :

- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- une copie du journal d'annonces légales en date du 15 mai 2025, dans lequel est parue la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- le projet des résolutions qui seront soumises à la présente Assemblée Générale.

L'ensemble des documents relatifs à cette Assemblée ont été mis à la disposition des actionnaires, et disponibles pour téléchargement sur le site : www.sidi.fr/ag2025 (mot de passe fourni individuellement dans la convocation), dès la date de convocation par courrier et pendant les délais légaux.

Et notamment,

- le bilan et le compte de résultats et ses annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le Rapport de Gestion et sur la gouvernance de l'entreprise pour l'exercice 2024,
- les Rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes,
- le Rapport du Conseil de Surveillance,
- le Rapport du Comité de Concertation et d'Orientation.

L'Assemblée lui en donne acte.

Il rappelle que l'ordre du jour comprend :

1. Présentation du rapport de gestion, du rapport du conseil de surveillance et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2024
3. Affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024
4. Information sur l'évolution de la gérance de la société
5. Rémunération du gérant

6. Actualisation de la composition du conseil de surveillance de la sidi
- 6.1. Renouvellement du mandat du Crédit coopératif
- 6.2. Nomination de l'ADIE au conseil
7. Questions diverses :
- 7.1. Présentation du rapport moral du CCO
8. Pouvoir au porteur pour effectuer toutes les formalités légales.

Après lecture du Rapport de Gestion et des Rapports du Commissaire aux Comptes, du Conseil de Surveillance, et de la discussion qui a suivi, les résolutions ci-après sont soumises au vote.

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion et du Rapport du Conseil de Surveillance, ainsi que du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le Rapport de Gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 165 231 voix exprimées. Un nombre de 704 abstentions a été enregistré pour cette résolution.

DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024, de 1 454 114,10 € (un million quatre cent cinquante-quatre mille cent quatorze euros et dix centimes), comme suit :

- 72 706 euros soit 5% du bénéfice net, en consolidation de la réserve obligatoire légale ;
- 290 823 Euros, soit 20% du bénéfice net, pour la consolidation du fonds de réserve statutaire obligatoire "Fonds de développement ESUS" conformément à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 ;
- 11 021 Euros pour le prélèvement en faveur de SIDI Gestion SAS - en tant que commandité, conformément à l'article 30-3 d des statuts de SIDI SCA ;
- 1 061 131,80 Euros affectés à la réserve « *Autres réserves pour couverture de risque de portefeuille* » ;
- Le solde, soit 18 432,30 Euros, en consolidation de la réserve statutaire obligatoire "Fonds de développement ESUS" conformément à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 165 217 voix exprimées. Un nombre de 718 abstentions a été enregistré pour cette résolution.

TROISIEME RESOLUTION **REMUNERATION DE LA GERANCE**

Note préalable :

Au cours des dernières années et jusqu'au 30 septembre 2025, les gérants de la SIDI étaient des personnes salariées en responsabilité au CCFD-Terre Solidaire en tant que : Directeur du Partenariat International et Directrice Administrative et financière.

D'un commun accord entre SIDI SCA et CCFD-Terre Solidaire, il était convenu que leurs fonctions de gérants de la SIDI étaient rémunérées dans le cadre des contrats de travail les liant à l'association CCFD Terre Solidaire.

Cette prise en charge par le CCFD-Terre Solidaire s'inscrivait dans l'appui historique et continu à la SIDI de la part de l'actionnaire « fondateur » (à l'instar de la mise à disposition gratuite des locaux, de la prestation annuelle pour l'accompagnement des partenaires de la SIDI et de la contribution au fonds de garantie de portefeuille « FID »).

Tenant compte de cette disposition particulière et conformément à l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires a jusqu'à présent voté une résolution actant le fait que les gérants de SIDI SCA ne bénéficiaient pas de rémunération de la part de la SIDI SCA.

Comme expliqué dans la note d'information relative à l'évolution de la gérance de SIDI SCA disponible pour lecture et téléchargement sur la page internet de l'AG : www.sidi.fr/ag2025.

A compter du 1^{er} octobre 2025, l'associé commandité (SIDIGestion SAS) assumera directement la gérance de SIDI SCA en sa qualité de « personne morale » ce qui entraîne de facto la fin de la prise en charge de la rémunération des gérants par le CCFD-Terre Solidaire. L'associé commandité s'organise dorénavant avec les ressources humaines nécessaires pour assumer cette gérance.

Il est donc demandé aux actionnaires d'approuver la rémunération du gérant SIDIGestion, personne morale, pour les périodes comprises entre 2 Assemblées Générales Ordinaires et ce, selon les budgets annuels de la SIDI-SCA.

Pour ce qui concerne l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2025, 2 périodes sont à prendre en compte : (i) d'octobre à décembre 2025 et (ii) de janvier à mai 2026.

Après avoir pris acte de la décision de l'associé commandité de la société, SIDIGestion SAS, d'assumer la Gérance de SIDI SCA à compter du 1^{er} octobre 2025,

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la rémunération du gérant personne morale, SIDIGestion SAS, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, comme suit :

Un montant total de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) sur 8 mois, répartis en 2 périodes :

- Période courant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025 : 35 000 €
- Période courant du 1^{er} janvier au 31 mai 2026 : 60 000 €.

Cette résolution est adoptée à une majorité de 161 170 sur les 165 935 voix exprimées (soit 99,99%). Un nombre de 10 votes défavorables et de 4 135 abstentions a été enregistré pour cette résolution.

QUATRIEME RESOLUTION
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CREDIT COOPERATIF AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat du Crédit Coopératif au Conseil de Surveillance de la société, pour une durée de 6 (six) ans.
Le Crédit Coopératif continuera à être représenté par Mme Lucrèce MBONGO.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 164 165 voix exprimées. Un nombre de 1 705 abstentions a été enregistré pour cette résolution.

CINQUIEME RESOLUTION
NOMINATION DE L'ADIE EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer l'ADIE en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance de la société, pour un mandat de 6 (six) ans.
L'ADIE (<https://www.adie.org/>) est une institution de microfinance à but non lucratif, qui défend le droit à l'initiative économique pour toutes et tous.

L'ADIE sera représentée au Conseil par Madame Caroline BRANDT, directrice internationale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 165 152 voix exprimées. Un nombre de 718 abstentions a été enregistré pour cette résolution.

SIXIEME RESOLUTION
POUVOIR POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de la réunion pour effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 165 122 voix exprimées. Un nombre de 813 abstentions a été enregistré pour cette résolution.

PRISES D'ACTE

1. INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE LA GERANCE DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision de l'associé commandité SIDIgestion SAS, d'assumer personnellement la gérance de la société à compter du 1er octobre 2025.
La société SIDIgestion SAS nommera un représentant permanent pour l'exercice effectif des fonctions de gérant, conformément aux Statuts et à la loi.

2. PRESENTATION DU BILAN PSE ET DU RAPPORT DE PARTENARIAT

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du contenu des rapports PSE et de partenariat qui lui sont présentés.

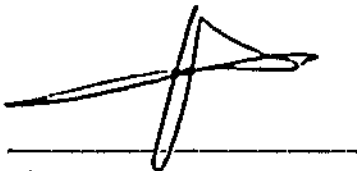
3. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DU CCO

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du contenu du rapport moral du CCO qui lui est présenté.

L'associé commandité, la société SIDIGestion SAS, représentée en séance par son Président, a fait connaître sa décision favorable sur l'ensemble des résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Conformément à l'article 25.6 des Statuts de la société, l'accord du commandité sera exprimé par la signature du présent procès-verbal par le représentant de SIDIGestion SAS.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole,
la séance est levée après rédaction du présent procès-verbal.*

Le Président de la séance :



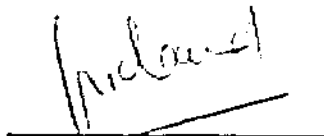
Nicolaas Heeren

La secrétaire :



Irina Krauch

Les Scrutatrices :

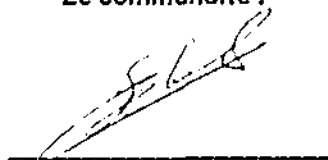


Françoise MICHAUD



Catherine GRANIER

Le commandité :



SIDIGestion SAS

Par Monsieur Christian SCHMITZ, Président

SIDISCA
12 rue Guy de la Brosse
75005 Paris

BILAN

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE 2023	PASSIF	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE 2023
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Logiciels	96 343	96 328	115	842	Capital	35 177 340	34 362 640
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Installations, agencements Matériel de bureau et informatique	208 345 111 993	140 308 100 930	18 057 11 060	11 412 16 765	Réserves Réserve légale Réserve statutaire fonds de roulement Autres réserves dédiées aux risques du PF	9 341 999 9 162 459 768 440	8 335 306 8 057 868 768 440
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations Participations Sud Participations Nord Prêts et créances immobilières Autres immobilisations financières Intérêts courus sur prêts	25 235 236 24 096 666 1 139 569 19 708 950 - 47 994	2 009 812 1 779 538 230 294 845 534 - -	22 225 475 22 816 170 209 304 18 863 408 - 47 964	24 382 825 23 412 791 969 844 14 081 183 - 35 753	Rapport à nouveau Résultat de l'exercice	- 1 454 114	- 112 547
TOTAL ACTIF	45 426 611	3 242 810	42 183 827	38 528 413		43 994 907	41 846 799
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
CREANCES Chèques Financements	42 393 105 000		42 393 105 000	66 314 130 629	Provisions pour risques Autres provisions	403 601 262 344	794 949 219 550
TOTAL CREANCES					TOTAL PASSIF	445 945	1 018 499
AUTRES CREANCES Avances sur portefeuille (1) Produits à recevoir Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse	457 284 146 784 240 562 8 426 350 4 213 062 5 567	251 192 - - 6 860	206 063 146 784 240 562 8 419 491 4 213 062 5 567	428 194 65 492 87 254 10 683 641 4 368 842 1 784	CCA - FID CCA - Personnel morales CCA - Personnel physiques Emprunts Autres dettes financières Sous-total Dettes à long terme Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Investissements à réaliser Autres dettes Sous-total Dettes courantes	4 470 047 528 357 9 985 2 753 774 1 018 528 8 794 121 89 223 433 962 400 000 69 143 942 427	4 652 639 868 929 23 097 2 683 770 1 493 181 8 858 868 78 728 446 928 550 000 88 032 1 273 685
COMPTES DE REGULARISATION Charges constatées d'avance Crédit de conversion d'impôt	7 180 -	- -	7 180 -	18 614 378 148	COMPTES DE REGULARISATION Produits constatés d'avance	1 193 478 -	1 115 341 -
TOTAL PASSIF	12 448 419	208 052	11 548 149	16 244 473	TOTAL PASSIF	15 982 934	12 149 994
TOTAL GENERAL (1 & 2)	57 875 030	3 450 862	53 552 277	54 772 886	TOTAL GENERAL (1 & 2)	59 977 841	53 996 793


NICOLAS HEBERT
Gérant

SIDI- Compte de résultat 2024

En Euros	2024	2023	
Prestation CCFD pour l'accompagnement des partenaires	640 000	750 000	-15%
Prestations autres (dont FEFISOL)	244 473	213 580	14%
Cofinancements pour l'accompagnement des partenaires	261 905	203 029	29%
Cofinancements Facilité Assistance Technique FEFISOL	220 698	80 164	175%
Produits portefeuille (commissions, jetons présence...)	202 844	146 003	39%
Refacturation de charges	0	2 723	-100%
Autres produits d'exploitation	71 357	63 438	12%
Reprises de provisions d'exploitation	0	87 356	-100%
Total produits d'exploitation	1 641 277	1 546 295	6%
Frais de personnel	2 020 149	2 181 677	-7%
Frais de missions suivi/accompagnement	151 487	204 919	-26%
Prestations externes	361 863	226 073	60%
Charges & transferts à projets liées aux cofinancements	269 038	206 937	30%
Charges liées à la Facilité Assistance Technique FEFISOL	220 698	87 218	153%
Autres charges d'exploitation	389 000	359 317	8%
Taxes et versements assimilés	160 439	192 912	-17%
Dotations aux amortissements	13 791	13 649	1%
Dotations aux provisions d'exploitation	24 226	33 448	-28%
Total charges d'exploitation	3 610 690	3 506 150	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 969 413	-1 959 855	0%
Revenus du portefeuille de prêts - Intérêts brut	1 281 683	1 086 462	18%
Revenus des prises de participation - Dividendes	2 393 848	1 737 018	38%
Revenus des placements (dont FID)	416 560	191 844	117%
Gains de change réalisés	71 821	79 562	-10%
Gains de changes latents	137 429	14 847	826%
Reprise de provisions sur la portefeuille (FID-SIDI)			
Reprise de provisions sur la portefeuille (HORS FID)	486 205	153 749	216%
Reprise de provisions autres	111 191	587 561	-81%
Autres produits financiers	0	0	
Total produits financiers	4 898 737	3 851 043	27%
Intérêts sur emprunts	77 439	132 154	-41%
Pertes de changes réalisées	157 596	398 268	-60%
Pertes de changes latentes	9 724	131 565	-93%
Pertes liés au portefeuille (radiations...)	642 786	108 833	491%
Pertes cession valeur mobilière de placement	113 651	7 098	1501%
Dotation provisions portefeuille (FID-SIDI)	1 170 476	909 627	29%
Dotation provision portefeuille (HORS FID)	157 291	436 160	-64%
Dotation provision autres	0	2 188	-100%
Autres charges financières	0	44 786	-100%
Total charges financières	2 328 964	2 170 680	7%
RESULTAT FINANCIER	2 569 773	1 680 363	53%
Produits exceptionnels	2 185 797	664 149	229%
Charges exceptionnelles	1 333 042	752 111	429%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	852 755	412 038	107%
Impôts sur le résultat	0	0	
RESULTAT NET	1 454 114	132 547	997%
RESULTAT NET hors donation exceptionnelle	392 942	132 547	196%

NICOLAAS HEEREN
GERANT

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SIDI SCA

MERCREDI 11 JUIN 2025

Rappel de la mission du Conseil de Surveillance

La SIDI étant une société en commandite, c'est l'actionnaire commandité, en l'occurrence SIDI-gestion, qui nomme les gérants de la société.

Les actionnaires commanditaires, quant à eux, n'exercent aucune fonction dans la gestion de la SIDI. En revanche, ils remplissent un rôle de contrôle par l'intermédiaire du Conseil de Surveillance.

Selon les statuts de la SIDI,

- « *Le Comité de Concertation et d'Orientation prépare un rapport annuel moral à destination du Conseil de Surveillance.* ». Ce document a été reçu par le Conseil de Surveillance le 9 avril 2025.
- « *Le Conseil de Surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport écrit dans lequel, il signale les irrégularités et les inexactitudes relevées dans les comptes annuels et expose son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion.* ».

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé d'actionnaires commanditaires, avec un maximum de 12 membres.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour un mandat de 6 ans par l'Assemblée Générale, renouvelable 2 fois maximum ; le Conseil de Surveillance est ainsi partiellement renouvelé lors des AG SIDI.

La composition du Conseil de Surveillance est, à ce jour, la suivante :

- M. Philippe LOIRET, Président
- Mme Anne GERSET, Vice-Présidente
- M. Raymond VERLEY, secrétaire
- M. François LEGAC, indépendant
- Amundi – représentée par Mme Laurence LAPLANE-RIGAL
- Crédit Coopératif – représenté par Mme Lucrèce MBONGO
- Epargne Solidarité Développement – représentée par M. Luc BONNAMOUR
- GRET - représenté par Mme Juliette BIENFAIT
- SAAP (Soeurs Auxiliatrices des Ames du Purgatoire) - représentée par Mme Geneviève GUENARD.

Le Conseil de Surveillance actuel s'est organisé en 6 commissions : finances, risques, participations, évaluation, accompagnement+PSE, candidatures au Conseil de Surveillance de la SIDI.

Depuis la dernière Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance s'est réuni deux fois : le 8 novembre 2024 et le 11 avril 2025. Afin de permettre un dialogue approfondi avec la SIDI, le gérant et les membres du Comité de Direction (CODIR) ont participé, en tant qu'invités, aux deux séances ; et le Commissaire aux comptes de la SIDI a participé à la séance du 11 avril 2025.

1.1 LES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA SIDI

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes de l'exercice 2024 de la SIDI lors de sa séance du 11 avril 2025.

Le chiffre d'affaires (1 367 k€) a augmenté de 10%, dû à l'augmentation des prestations, entre autres le lancement des prestations Fefisol II, malgré une nouvelle baisse comptabilisée sur la subvention du CCFD. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 1 641 k€ (+6%) quand les charges s'établissent à 3 611 k€ (+3%) donnant un résultat d'exploitation de -1 969 k€, semblable à celui de l'exercice 2023.

Ce déficit d'exploitation est couvert par un résultat financier de +2 570 k€, en hausse de 53% essentiellement apporté par la croissance des dividendes (+38%) et la croissance des produits des prêts (+18%). Il en résulte un résultat intermédiaire, d'exploitation et financier, de 600 k€, montrant qu'avec le retour des activités de Fefisol, l'entreprise est solide.

Le résultat exceptionnel ressort à +854 k€, mais il serait négatif à -206 k€ sans l'apport exceptionnel de 1 060 k€ réalisé par une fondation suisse, liée à un membre du commandité.

Dans tous les cas, le résultat de l'exercice serait positif à 394 k€ sans cet apport, et il est retenu à 1 454 k€ dans les comptes 2024, en l'incluant.

En dehors de cette séquence comptable, nous constatons une forte croissance du risque (provisions et pertes), associé à la croissance de la SIDI ; et le mécanisme du FID (qui repose sur une technique de compte courant d'associés) rencontre actuellement ses limites. C'est bien l'objet de cet apport de la fondation suisse (technique moins compliquée pour le contributeur) qui, associé à une convention sur la gestion des risques et de réserves spécifiques au passif du bilan, doit conduire l'entreprise à assumer plus directement ce risque dans ses comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance s'est interrogé sur la modalité juridique retenue pour cet apport exceptionnel à l'entreprise et a adressé la question au commissaire au compte. Celui-ci a assuré que c'était la meilleure option actuelle ; le conseil a été conduit à remercier cette fondation pour cette facilitation financière apportée à la SIDI.

Il reste important pour la SIDI de trouver un nouvel équilibre économique pour assumer son coût du risque (provision + pertes), alors que cela reste une de ses missions fondamentales.

1.2 APPROBATION DES COMPTES DE SIDI SCA DE L'ANNÉE 2024 ARRÊTÉS AU 31/12/24

A la réunion du 11 avril 2025, le gérant et le CODIR de la SIDI ont apporté les éclairages appropriés sur les comptes et les résultats de l'exercice.

En outre, le Commissaire aux Comptes, M. Cyrille BAUD, qui participait aussi à la réunion, a certifié les comptes de la SIDI.

Ayant pris en considération toutes les informations en sa possession, le Conseil de Surveillance n'a pas relevé d'irrégularités, ni d'inexactitudes et a considéré que l'état des comptes qui lui avait été présenté et commenté, lui avait apporté toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et les a approuvés.

Le Conseil de Surveillance invite donc l'Assemblée Générale à ratifier les comptes SIDI, arrêtés au 31 décembre 2024.

2.1 LA CONDUITE DES AFFAIRES SOCIALES ET L'OPPORTUNITÉ DE LA GESTION DE LA SIDI PENDANT L'EXERCICE 2024

Relativement à la gestion de la SIDI, le Conseil de Surveillance a relevé, au travers du travail de ses commissions, partagé ensuite en réunions plénières, les points suivants qui questionnent le modèle économique de la SIDI :

Rétablissement de la croissance du portefeuille de la SIDI, direct et consolidé

Comme espéré lors de l'analyse de l'exercice précédent, le Conseil de Surveillance constate que la montée en charge du nouveau Fefisol II, conduit bien à un rétablissement du portefeuille de la SIDI, à plus de 56 M€ en consolidant les actions de la SIDI avec celles de Soluti et de Fefisol. La SIDI trouve toute sa place dans le service rendu à ses partenaires, en microfinance et en agriculture, avec toujours un poids majoritaire sur l'Afrique.

De même, le bilan à mi-parcours du plan stratégique 2023-2026, confirme la mise en place de l'organisation géographique des équipes de la SIDI.

Evolution des composantes du capital de la SIDI

Le Conseil de Surveillance a constaté, pour la troisième année, un tassement du solde de capital issu du grand public (solde entre les nouveaux apports et les sorties après 7ans), et une question générale sur les composantes de la croissance espérée du capital, face aux objectifs retenus dans le plan actuel.

Il émet le souhait que la SIDI cherche de nouveaux ressorts pour l'attraction des investissements, s'appuyant bien sûr sur l'agrément ESUS, dans le contexte évolutif de la Finance à impact.

Risque particulier du Franc CFA

En dehors des mécanismes de couverture du risque SIDI évoqués plus haut, le Conseil de Surveillance a en particulier intégré la provision minimale faite sur l'exercice 2023, pour couvrir le risque éventuel d'une dépréciation monétaire du Franc CFA.

Le Conseil de Surveillance invite la SIDI à redimensionner cette provision, en la ciblant plus particulièrement sur le portefeuille des pays les plus concernés, avec une possible sortie du F CFA.

Valorisation économique de la SIDI

Conformément à l'engagement pris lors de la dernière AG, la SIDI a répondu positivement à la demande du Conseil de Surveillance pour lancer une mission de conseil afin de déterminer la valeur économique des différents actifs de la SIDI. Ce travail a bien avancé et devrait être achevé pour la fin de l'année 2025.

Le Conseil de Surveillance reste confiant dans le fait d'obtenir un résultat de cette étude qui permette de suivre l'évolution de la valeur du patrimoine de l'entreprise au cours du temps, selon les méthodes et consensus partagés au regard des caractéristiques de chaque actif : montant, risque pays, partenariat...

Il est à noter que l'objectif poursuivi par le CS dans cette étude, n'est en aucune manière de parvenir à fixer le prix de transaction d'un actif particulier, ni de modifier la valeur de l'action SIDI.

Participations de la SIDI

Lors de la revue des participations de la SIDI en 2024, il est apparu que certaines d'entre elles pourraient avoir vocation à sortir du périmètre de la SIDI, soit parce qu'elles ont déjà déposé le bilan (et l'impact financier est déjà inclus dans les provisions 2024) soit parce qu'elles pourraient avoir vocation à rejoindre d'autres investisseurs, avec éventuellement la réalisation pour la SIDI de plus-values de cession.

Le Conseil de Surveillance restera vigilant pour que cette respiration du périmètre de la SIDI, lente mais naturelle, reste conforme aux engagements essentiels de la mission de la SIDI, entre autres l'objectif de dépasser les 50% de son portefeuille en participations.

2.2 APPRECIATION SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES SOCIALES ET L'OPPORTUNITÉ DE LA GESTION DE LA SIDI PENDANT L'EXERCICE 2024

A la réunion du 11 avril 2025, le gérant et le CODIR de la SIDI ont apporté les éclairages appropriés sur le rapport de gestion de l'exercice.

Ayant pris en considération toutes les informations en sa possession, le Conseil de Surveillance a émis un avis favorable sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion la SIDI pour l'année 2024.

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2024

14 avril 2025

Certains des membres du Conseil de Surveillance de SIDI SCA occupent par ailleurs les fonctions suivantes :

- (a) Mme Anne Gerset est également membre suppléante du Conseil d'Administration d'Ilumexico et membre du Conseil de Surveillance de Paris Fonds ESS géré par l'association Sensecuba.
- (b) M. François LEGAC est membre du conseil coopératif de la SCIC scopifiées, sans mandat de gestion.
- (c) Mme Lucrèce MBONGO (représentante permanente du Crédit Coopératif) est également administratrice de KKK (institution de microfinance au Kosovo dont la SIDI a également une participation en capital et des encours en prêt) et de COOPMED ED, ainsi que représentante permanente du Crédit Coopératif aux Conseils d'Administration de la BNOA, de ESFIN SA, de ESFIN Participations et de la SICAV Épargne Étrique Flexible.
- (d) Mme Laurence LAPLANE (représentant de Amundi Private Equity Funds en sa qualité de directrice générale est également administrateur de France Active Investissement (FAI), Solirap SAS, HOMNIA SAS, RESIDSOCIAL SAS, EHD, FAIR, Amundi responsible investing, Amundi ambition net zero carbon, et de de France Béguinages.

Les membres du Conseil de surveillance ne sont pas rémunérés pour la mission qui leur est confiée.

- (iii) Aucune convention n'est intervenue directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux (gérant et membres du conseil de surveillance) et, d'autre part, une autre société contrôlée par la SIDI au sens de l'article L. 233-3 C. com. n'est intervenue en 2024.

Aucun actionnaire commanditaire de SIDI SCA ne dispose d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 %.

Le Conseil de Surveillance note toutefois que le 19 décembre 2024, la SIDI a signé avec le CCFD-Terre Solidaire, actionnaire fondateur de référence de la SIDI, une « Convention de soutien visant à garantir le portefeuille de SIDI SCA », aux termes de laquelle le CCFD-Terre Solidaire a apporté une contribution de 1 061 131,80 EUR (un million soixante et un mille cent trente et un euros quatre-vingts), à titre de garantie de portefeuille. Cette enveloppe aura vocation à couvrir partiellement les risques inhérents au métier d'investisseur de la SIDI dans ses pays d'intervention, et en particulier dans les pays fragiles : risque pays, risque de change, risque de contrepartie, lui permettant ainsi de faire preuve d'additionnalité et de poursuivre sa mission sociale.

Le présent Rapport a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de Surveillance et sera joint au Rapport de gestion préparé par la gérance, conformément aux dispositions du Code de Commerce ci-dessus mentionnées.

Fait à Paris, le 5 mai 2025

Annexe 13 – Rapport sur le Gouvernement de l'entreprise

Le présent Rapport a été établi afin de répondre aux exigences légales résultant des articles L. 226-10-1, al. 1er et L. 225-37-4 du Code de commerce français.

- 1) S'agissant des mandats et les autres fonctions salariées ou non exercés dans toutes les sociétés tierces françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux :

(i) Le Gérant de SIDI SCA est M. Nicolaas Heeren, en fonction depuis septembre 2020 et gérant unique depuis le 18 mars 2024. Il a été désigné par l'associé commandité pour une durée de quatre ans, renouvelée par la suite jusqu'au 30 septembre 2026.

Le Gérant détient les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de gestion, dans la limite de l'objet social et dans le respect des pouvoirs attribués aux associés commandités et au conseil de surveillance et, dans l'ordre interne, dans le respect des décisions du comité de gérance (en cas de pluralité de gérants).

Ses attributions portent notamment sur : (i) l'approbation des mouvements de capital (augmentations et retraitements), (ii) la décision sur les engagements (participation, prêts et garanties) et (iii) sur tous autres objets liés à la conduite de l'entreprise SIDI.

Le Gérant préside et pilote en outre le Comité de Direction de la SIDI, un organe non statutaire qui intègre la Directrice de la Stratégie Financière, de l'Administration et des RH (Mme Anne-Sophie Bougouin) et le Directeur du Partenariat et des Opérations (M. Emmanuel Gagnerot).

Le CODIR présidé par le Gérant assure la gestion courante des affaires de la société et le pilotage de son équipe.

Les Directeurs salariés de la SIDI ne sont pas ses mandataires sociaux.

Le gérant de la SIDI a été jusqu'à présent salarié du CCFD-Terre Solidaire qui a pris en charge sa rémunération.

(ii) Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la SIDI SCA tel qu'il est prévu par la loi et les statuts. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Il est présidé par M. Philippe Loiret, et intègre également les membres suivants :

- Le Crédit Coopératif représenté par Mme Lucrèce MBONDO,
- AMUNDI Private Equity Funds représenté par Mme Laurence LAPLANE
- Le GRET représentée par Mme Juliette BIENFAIT,
- L'association Épargne Solidarité et Développement - ESD (regroupant une grande majorité des actionnaires personnes physiques de la SIDI), représenté par M Luc BONINAMOUR(ESDI),
- La Congrégation SAAP représentée par Mme Geneviève GUENARD,
- Mme Anne GERSET,
- M. François Legac et
- M. Raymond VERLEY.

Sommaire

I. Les faits marquants de l'année	5
II. Avancée du plan stratégique 2023-2026	7
III. Évolution du capital solide	9
IV. Évolution du portefeuille et des risques	11
Développement du portefeuille	11
Portefeuille Nord/Alliances	13
Évolution du portefeuille Sud et Europe de l'Est	13
Revenus du portefeuille	14
Évaluation et couverture des risques sur le portefeuille	15
V. Mobilisation des ressources d'accompagnement	18
VI. Intégration de SOLUTI Finance East Africa	19
VII. Déploiement de FEFISOL II	21
VIII. Présentation des comptes 2024 de SIDI SCA	23
Analyse du résultat d'exploitation	23
Analyse du résultat financier	26
Analyse du résultat exceptionnel	28
Résultat net de l'exercice 2024	29
Présentation des comptes de bilan	30
IX. Informations spécifiques	32
Annexes	33
Annexe 1 - Portefeuille SIDI au 31.12.2024	33
Annexe 2 - Synthèse du portefeuille « Sud et Est » SIDI au 31.12.2024	34
Annexe 3 - Portefeuilles consolidés SIDI - SOLUTI - FEFISOL	36
Annexe 4 - Compte de résultat, exercice 2024	37
Annexe 5 - Détail du résultat financier 2024	38
Annexe 6 - Bilan comptable, exercice 2024	39
Annexe 7 - Ressources externes	40
Annexe 8 - Emprunts en cours au 31.12.2024	41
Annexe 9 - Résultats sur les 5 derniers exercices	42
Annexe 10 - Évolution des effectifs opérationnels	42
Annexe 11 - Réalisations budgétaires 2024	43
Annexe 12 - États financiers de SOLUTI Finance East Africa	44
Annexe 13 - Rapport sur le Gouvernement de l'entreprise	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES

ACTES – Accompagnement pour la Transition Environnemental et Social
CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
DPO – Direction des Partenariats et des Opérations
ESD – Epargne, Solidarité, Développement
ESS – Economie sociale et solidaire
ESUS – Agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale
FEFISOL – Fonds Européen de Finance SOLidaire pour l'Afrique
FCP – Fonds Commun de Placements
FID – Fonds d'Incitation et de Développement
FTDES – Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
PSE – Performance Sociale et Environnementale
RTFS – Réseau Thématique Finance Solidaire
SSE – Social et Environnemental
SIDJ - Solidarité Internationale pour la Développement et l'Investissement
SSNUP - Smallholder Safety Net Upscaling Programme

	2024	2023
ASSETS	Ush's'000	Ush's'000
Cash and bank balances	4,619,279	3,509,300
Deposits with financial institutions	260,278	11,106,442
Loans and advances to customers	50,212,112	39,352,076
Other receivables	986,311	1,082,404
Income tax recoverable	2,895,641	2,163,841
Property and equipment	153,852	178,638
Intangible assets	10,148	14,497
Right-of-use asset	175,338	266,057
Deferred tax asset	3,802,799	4,484,500
TOTAL ASSETS	63,115,768	61,957,755
LIABILITIES AND EQUITY		
LIABILITIES		
Trade and other payables	2,071,943	1,848,813
Lease liability	186,806	266,057
Borrowings	33,869,714	35,833,625
Deferred grants	1,586,013	89,827
TOTAL LIABILITIES	37,714,476	38,037,322
EQUITY		
Share capital	5,387,270	5,387,270
Share premium	9,494,644	9,494,644
Retained earnings	10,519,378	9,038,519
TOTAL EQUITY	25,401,292	23,920,433
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY	63,115,768	61,957,755

Annexe 12 - États financiers de SOLUTI Finance East Africa

États financiers, où 1 € = 3 965,11 UGX

Comptes de résultat 2024

	2024	2023
	Ushs'000	Ushs'000
Interest and similar income	7,752,190	6,959,160
Interest and similar expense	(3,996,038)	(3,491,554)
Net interest income	3,756,152	3,466,606
Other income	836,914	145,979
Grant income	414,537	70,629
Operating income	5,037,603	3,683,214
Administrative expenses	(1,126,928)	(1,074,504)
Other expenses	(411,289)	(67,32)
Staff costs	(1,466,577)	(1,412,993)
Increase in expected credit losses	(409,164)	(221,887)
Net foreign exchange gain/(loss)	614,079	(1,588,267)
Operating expenses	(2,829,879)	(4,364,971)
Profit/(loss) before tax	2,207,724	(681,757)
Income tax charge	(726,665)	(574,056)
Profit/(loss) for the year	1,480,859	(1,255,813)
Other comprehensive income	-	-
Total comprehensive income/(loss) for the year, net of tax	1,480,859	(1,255,813)

Créée en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire, la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) est une société pionnière de la finance solidaire en France. Depuis plus de 40 ans, elle finance et accompagne des acteurs économiques dans les pays du Sud et de l'Est, à travers des partenariats innovants et durables, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et le plus souvent exclues des circuits financiers classiques, notamment en milieu rural. Elle soutient en particulier des institutions de microfinance, des organisations de producteurs, des TPE et PME à fort impact social et environnemental. La SIDI vise ainsi à lutter contre les inégalités économiques et la pauvreté, tout en relevant les défis liés aux changements climatiques.

Pour cela la SIDI mobilise des ressources solitaires à travers différents canaux : ses actionnaires fondateurs (CCFD-Terre solitaires et congrégations religieuses), des citoyens français qui souhaitent utiliser leur argent en faveur d'un monde plus équitable et respectueux de l'environnement, des investisseurs institutionnels de l'ESS (fonds d'épargne solidaire, banque éthiques et alternatives), des alliances au niveau européens, des ONG, Fondations et entreprises.

Outre ses ressources propres, la SIDI utilise des véhicules institutionnels tels que le fonds FEFISOL et la fondation ACTES sous égide de la Fondation Terre Solidaire pour financer ses activités. En Afrique de l'Est, elle s'appuie sur sa filiale SOLUTI Finance.

I. Les faits marquants de l'année

L'année 2024, a été marquée dans le monde par des contextes de guerre. En Europe, bien entendu, mais aussi dans les pays de nos partenaires (Palestine, ROC,...) avec des impacts sur leur travail auprès des populations. D'autres contraintes s'ajoutent telles que le changement climatique affectant pluviométrie et récoltes, les risques politiques, la volatilité des devises, l'augmentation du coût du risque.... L'inclusion financière progresse mais reste un enjeu majeur au niveau des populations les plus pauvres et notamment dans les pays fragiles et dans les zones rurales. La SIDI y joue un rôle particulier en mettant l'accès sur les pays fragiles et en restant fidèle à ses valeurs et ses objectifs sociaux et environnementaux.

En ce qui concerne la SIDI, plusieurs événements ont marqué l'année 2024 :

- La mise en place début 2024 de la nouvelle organisation de la Gérance, avec un Gérant unique détaché à la SIDI en plein temps (remplaçant de facto le DG) appuyé par un Comité de Direction (CODIR) de deux personnes: Directeur des partenariats et des opérations (DPO) et Directrice de la stratégie financière et les RH. Un nouveau Directeur des partenariats et des opérations a pris ses fonctions en Septembre 2024.
- La consolidation de l'écosystème de la SIDI avec SOLUTI et FEFISOL a permis une nette croissance du portefeuille en 2024 dont l'encours atteint désormais 50MEUR pour SIDI en propre et 58MEUR pour l'ensemble des trois structures (dont 56MEUR de financements directs aux partenaires du Sud).
- La concrétisation d'un partenariat stratégique avec Ethiquable, signé début 2024, pour appuyer conjointement les petites coopératives agricoles auprès desquelles Ethiquable s'approvisionne. Ce partenariat consiste en une enveloppe de financement SIDI allouée avec des process d'instruction simplifiés, un comité d'investissement dédié et un taux d'intérêt plus bas. La SIDI et Ethiquable apportent un accompagnement complémentaire aux partenaires et partagent le risque. Une même démarche est en cours avec CoccoSource en Suisse.

Annexe 11 - Réalisations budgétaires 2024

- La clôture du Fonds FEFISOL I (Fonds européen de financement Solidaire pour l'Afrique) en Février 2024 suite à l'obtention de la part des autorités ougandaises des derniers documents nécessaires à la cession à la SIDI des parts détenues par FEFISOL dans le capital de l'IMF Ougandaise Ugalode. Un dernier versement correspondant au solde des fonds encore disponibles a été fait aux investisseurs de FEFISOL I qui auront perçu en tout 105,7% de leur investissement initial.
 - Le déploiement du portefeuille de FEFISOL II s'est par ailleurs bien intensifié et 39 ME ont déjà été investis auprès de 44 partenaires dans 16 pays. Voir section VII.
 - Le voyage d'actionnaires en Tunisie en novembre 2024. Tous les deux ans, la SIDI propose à ses actionnaires et épargnants solidaires de partir sur le terrain découvrir concrètement l'impact de leur engagement solidaire. La vingtaine de participants s'est ainsi rendue en Tunisie à la rencontre de plusieurs partenaires : IMF Enda Tameel et les PME agricoles South Organic et Beni Ghieb ainsi qu'un partenaire du CCFD-Terre Solidaire, le FTDES. Les rencontres ont été intenses et émotivantes, avec les équipes des partenaires comme avec leurs bénéficiaires (micro entrepreneurs, petits agriculteurs, producteurs de dattes).
 - La SIDI a participé à une douzaine d'événements en France portant sur la finance solidaire, dont plusieurs en partenariat avec ESD et le RTEs. Une collaboration qui se renforce dans cet objectif de promotion de la finance solidaire et de l'actionnariat citoyen en particulier.
 - La signature en Décembre 2024 d'une convention de donateur d'un montant de 1,06MEUR au titre de la couverture des risques de portefeuille. Ces fonds seront affectés en réserve et viseront à venir succéder au FID dès que celui-ci ne sera plus en mesure de couvrir au moins 50% des risques sur le portefeuille Sud.
- Au niveau financier la SIDI clôture l'année avec un résultat net positif de 1,4MEUR mais qui, hors donation pour la couverture du risque, correspond à un résultat lié à l'activité de 393KEUR. Ce résultat, s'explique principalement par l'augmentation des produits du portefeuille, les produits exceptionnels liés à la clôture du Fonds FEFISOL I et par la bonne performance des placements financiers.
- A noter que le FID étant déjà intégralement engagé/affecté à fin 2023 la SIDI a dû absorber l'intégralité des nouveaux risques (856KEUR de provisions nettes des reprises en 2024) et qu'elle porte désormais 45% du risque dans ses comptes.
- La pérennisation du modèle économique de la SIDI nécessite de façon structurelle qu'elle mobilise des mécanismes de couverture ou de partage des risques inhérents à sa mission d'investissement solidaire dans les pays « fragiles ». Le commandité, SIDI Gestion en fait une priorité comme l'illustre la nouvelle convention signée en Décembre 2024.

	2022	2023	2024
Appel à conseil aux partenaires			
dont produits à impact (investissement)	1 416 005	1 206 653	1 301 913
dont ressources humaines dédiées aux investissements	229 445	78 671	34 816
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	207 174	722 912	624 551
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	487 571	396 239	444 544
Thématiques transversales			
dont produits à impact (investissement)	1 082 532	977 324	1 010 236
dont ressources humaines dédiées aux investissements	0	3 172	2 651
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	688 340	642 245	668 424
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	341 192	146 437	317 763
SOLUS TOTAL OPERATIONS			
dont produits à impact (investissement)	2 429 557	2 392 678	2 312 351
dont ressources humaines dédiées aux investissements	69 067	65 206	30 611
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	340 375	424 346	432 817
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	645 006	919 623	841 000
Ecarts d'inventaire (provisionnel)	92 671	33 448	24 226
SOLUS TOTAL SECUR			
dont produits à impact (investissement)	1 386 516	1 423 172	1 598 529
dont ressources humaines dédiées aux investissements	3 658 108	3 528 158	3 610 680
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	616 904	293 194	432 603
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	148 168	213 555	244 473
Prérevenus SIDA	38 443	2 123	0
Prérevenus CDD	63 000	750 000	640 000
Produits du portefeuille (commissions, jeton parrainage...)	146 655	146 000	211 266
Autres ressources	166 453	63 416	60 996
Ecarts d'inventaire (provisionnel)	21 613	87 266	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			
	2 604 558	1 566 229	1 617 717
Charges financières			
dont produits à impact (investissement)	782 561	2 110 683	2 328 984
dont ressources humaines dédiées aux investissements	470	167 348	3 204
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	34 479	249 716	152 330
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	78 780	178 312	77 450
Ecarts d'inventaire (provisionnel)	18 242	18 242	18 242
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	63 490	1 615 160	143 577
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	1 004 817	1 006 462	1 267 664
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	1 370 683	673 502	1 584 324
Revenus du portefeuille (bond)			
dont produits à impact (investissement)	2 144 728	2 823 480	3 615 550
dont ressources humaines dédiées aux investissements	1 004 817	1 006 462	1 267 664
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	1 631 796	1 120 416	3 303 544
Autres produits financiers			
dont produits à impact (investissement)	322 467	1 027 564	1 223 206
dont ressources humaines dédiées aux investissements	0	0	0
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	3 962	191 844	494 502
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	79	79	4 225
dont dépenses pour projets spécifiques et pour RSE	212 245	19 240	81 396
Ecarts d'inventaire (provisionnel)	42 291	174 157	704 613
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244	251 114	333 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			
	3 661 234	3 851 643	4 688 223
TOTAL CHARGES FINANCIERES			
	422 244		

Annexe 9 - Résultats sur les 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	31 320 864	33 995 256	34 611 160	34 362 640	35 177 300
b) Nombre d'actions émises	10 365	17 696	4 052	1 635	5 360
c) Nombre d'actions converties en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 621 103	1 407 910	1 573 293	1 246 774	1 367 076
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	555 199	685 959	1 080 750	688 954	2 222 501
c) Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	555 199	685 959	1 080 750	688 954	2 222 501
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	9 973	235 848	476 454	132 547	1 454 114
f) Révisions des bénéfices d'exercices	-	-	-	-	-
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III - Résultat des opérations relatif à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	61	39	267	427	415
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1	13	118	81	271
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	27	26	25	26	25
b) Montant de la masse salariale	1 252 581	1 275 508	1 428 336	1 447 543	1 540 527
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	24 194	65 841	80 515	80 573	65 281

Annexe 10 – Évolution des effectifs opérationnels

	dec-20	dec-21	dec-22	dec-23	dec-24
Nombre des salariés dans l'année*					
Salaires entrants	5	3	2	4	5
Salaires sortants	5	4	3	5	4
Nombre de salariés fin de période *	27	26	25	24	25
Evolution de la masse salariale					
Tranche 1 (10 ans de période)	19,3%	14,8%	31,6%	20,0%	16,7%
% Femmes dans l'année	65,6%	66,7%	66,7%	69,0%	67,9%
% Hommes dans l'année	34,4%	33,3%	33,3%	31,0%	32,1%
% Jeunes (≤ 35 ans) dans l'année	33,3%	33,3%	33,3%	31,0%	32,1%

II. Avancée du plan stratégique 2023-2026

Le plan stratégique en cours avait été présenté et validé¹ en Assemblée Générale de juin 2023.

A travers ce plan les actionnaires ont réaffirmé l'importance d'inscrire l'action de la SIDI dans le cadre d'une chaîne de solidarité financière ainsi que la nécessité de positionner clairement la SIDI dans le champ de la finance solidaire. De même, la double articulation du financement et de l'accompagnement demeure une priorité et continue de guider l'action de la SIDI.

La mission sociale de la SIDI s'illustre autour des 3 piliers que sont la lutte contre les inégalités économiques, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le changement climatique.

Le plan stratégique 2023-2026 s'articule autour de 5 axes :

1. Organiser et faire vivre l'écosystème de la SIDI, au service de sa mission sociale
2. Formaliser des objectifs de mission et une double approche quantitative et qualitative de notre performance sociale et environnementale
3. Consolider et développer les compétences de métier de la SIDI: accès aux services financiers de proximité et chaînes de valeur agricoles, tout en développant un portefeuille pilote sur les enjeux climatiques
4. Poursuivre et approfondir l'appui financier et non financier au service de nos partenaires
5. Amplifier les efforts de mobilisation de ressources pour accroître la portée de la SIDI

Fin 2024 correspond au point à mi-parcours du Plan stratégique. La grande majorité des axes a bien avancé ou est d'ores et déjà en place (site web, plateforme de marque, chantier juridique et réglementaire,...). Dans le présent Rapport de Gestion, la référence aux objectifs du Plan Stratégique est faite chaque fois que cela est possible et/ou pertinent.

Les éléments les plus marquants sont les suivants :

La consolidation de l'écosystème de la SIDI avec SOLUTI et FEFISOL (Axe 1) se poursuit (voir section VI et VII). Les liens se renforcent via la recherche de complémentarité et le développement des co-investissements. Ceci s'est traduit notamment dans la concrétisation de la délégation progressive de dossiers SIDI et ou FEFISOL aux équipes de SOLUTI. SOLUTI bénéficie par ailleurs de l'appui renforcé de la SIDI dans la recherche de financements et de mécanismes de couverture des risques.

Le plan comportant un axe important de réorganisation de l'équipe de la SIDI. Cette réorganisation a démarré en 2023 par la mise en place de pôles géographiques et une présence locale renforcée pour assurer la proximité avec les partenaires (Togo, Ouganda et Madagascar). L'ancrage local de la SIDI s'est poursuivi en 2024 avec la délocalisation du Responsable Afrique de l'Est et Australie au Burundi.

Au niveau du siège, les équipes ont été consolidées avec la création d'un nouveau poste de Responsable des Ressources Humaines et le remplacement de la Chargée de mission en charge du fundraising dont le poste était vacant depuis décembre 2023 ainsi que la création d'un poste Chargé de risque de contreparties (à périmètre RH constant). Un effort conséquent a été mis cette année sur la communication et la mobilisation du capital.

¹ Statutairement la validation en AG de SIDI SCA n'est pas obligatoire mais le CCO et le Comité de gestion ont convenu qu'un vote en AG renforcerait l'importance de ce nouveau Plan Stratégique.

Au niveau du portefeuille une croissance de 5 MEUR était projetée à mi-parcours du Plan Stratégique, ce qui s'avère être atteint à 93%. Cela représente une belle avancée notamment dans le domaine agricole, et y compris dans la création de valeur ajoutée locale grâce au financement de projets de transformation sur certaines chaînes de valeur agricole.

La croissance du capital (Axe 5) a redémarqué en 2024 mais en-deçà de l'objectif du Plan stratégique en net des cessions/sorties. Ceci s'explique par des retraits plus importants (des actionnaires particuliers) mais heureusement compensés par des nouvelles acquisitions. Le Plan stratégique n'avait pas assez pris en compte cette "érosion" du capital (cf. Partie III). Néanmoins, des nouvelles ressources pour l'AT (Partie V) ainsi que pour le FID (nécessaire, suite au passage en perte de certaines provisions en 2023) ont été mobilisées conformément aux objectifs du Plan stratégique (+ZMEUR pour l'AT et +ZNEUR pour le FID sur 4 ans, soit +1 M€UR respectivement sur les 2 ans).

Kingsport also (continued) SALES (2012)

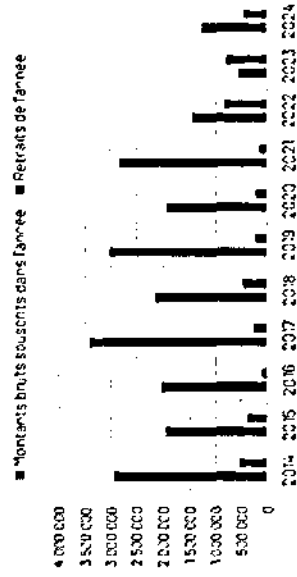
1997 -

[illegible]

III. Évolution du capital solidaire

Après deux années de quasi-stagnation, le capital social de la SIDI est reparti sur une tendance légèrement positive cette année avec une augmentation de 2,4% (+ 815KEUR net de capital) et un montant de 35,2MEUR à fin 2024 grâce à des actions de communication coordonnées, un site web modernisé et une bonne collaboration avec ESD et RTFS. C'est une croissance qui s'est nettement ralliée depuis 2021 liée à la fois à la baisse des souscriptions et à la hausse des retraits, comme le montre les mouvements de capital (ci-dessous).

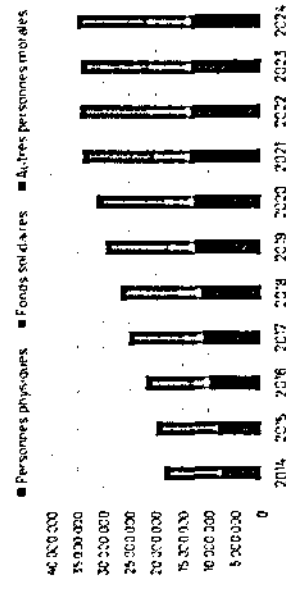
Mouvements de capital



Le montant brut de nouvelles souscriptions enregistrées a été de 1,2MEUR, en nette hausse par rapport à 2023 mais encore insuffisant par rapport aux objectifs que la SIDI s'était fixée sur la durée du plan stratégique (objectif de +10MEUR en 4 ans, soit +5MEUR sur 2 ans) et de ses besoins pour le développement de son activité d'investissement.

Les retraits importants en 2022 et 2023 s'expliquent par le retrait de la Caisse des Dépôts et Consignations en deux tranches de 500KEUR qui a souhaité poursuivre sa collaboration avec la SIDI via le Fonds EFFISOL. Il dans lequel elle a investi en 2022.

Evolution du capital social



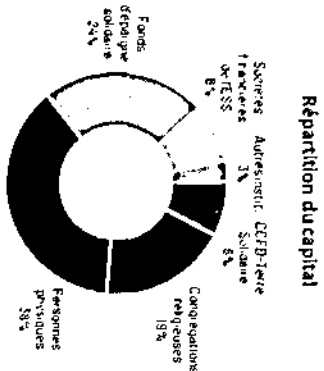
Annexa 7 - Ressources externes

[illegible][illegible][illegible]

C'est donc surtout les actionnaires personnes morales qui ont contribué à la hausse du capital. La proportion de l'actionnariat citoyen reste élevée à 33% du capital (objectif 40%), mais en baisse relative significative depuis l'application, en 2020, des dispositions gouvernementales réduisant les avantages octroyés aux ESUS de plus de 10 ans en matière de fiscalité de l'actionnariat individuel qui rend les actions SIDI moins attractives dans un contexte de concurrence accrue.

Les fonds solidaires (Fonds Commun de Placement d'Entreprise solidaires - FCPE solidaires), aussi appelés fonds 90/10, sont le principal outil de collecte de l'épargne solidaire en France. La Loi Fabius de 2001 rend obligatoire la présence d'au moins un de ces fonds pour les salariés dépassant d'un plan d'épargne retraite. Entre 5% et 10% (ratio qui va être relevé à 15% en 2025), des encours doivent être investis directement dans des organismes solidaires et principalement dans les entreprises bénéficiaires, comme la SIDI, de l'agencement public ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale).

En intégrant les fonds d'épargne solidaire qui investissent au capital de la SIDI à partir de leur « poche » solidaire, l'actionariat solidaire citoyen représente 62% du capital de la SIDI (stable par rapport à 2023).



La catégorie « sociétés financières de l'ESS » comprend notamment les banques membres de la FEBSA (Fédération des banques européennes éthiques et alternatives) et les organisations financières similaires à la SLD des autres pays européens (comme Alterfin/Belgique).

Outre le FCP UFR Actions solidaires plusieurs personnes morales sont entrées au capital de la SIDI en 2024 dont le Fond d'impact Régénérative Ltd, les Scouts et Guides de France et deux sociétés familiales.

[illegible]

IV. Évolution du portefeuille et des risques

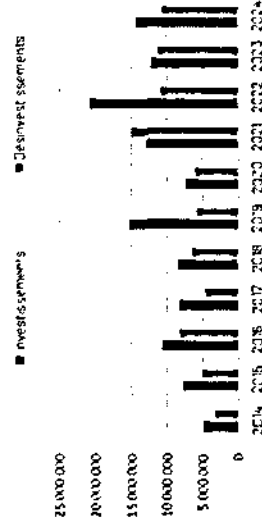
Développement du portefeuille

L'activité de portefeuille a été très soutenue cette année avec 14,1MEUR de nouveaux investissements réalisés (+17% par rapport à 2023) et une croissance particulièrement forte au niveau du portefeuille de prêts (+58%).

Attention, 2022 est une année exceptionnelle à cause du lancement de FEFSOL II.

	dec-20	dec-21	dec-22	dec-23	dec-24
Investissements	2 299,530	22 216,943	9 200,490	875,458	14 500,408
Investissements dans l'énergie	12 757,223	20 641,796	12 113,993	11 216,848	14 500,408
Investissements dans l'agriculture	10 029,500	114 901,994	10 903,687	111 216,848	110 631,079
Investissements dans l'industrie	1 824,200	2 503,304	2 494,222	134,344	2 799,782
Autres investissements	-	14 566,955	12 096,586	752,000	18 359,939
Acquisition d'actifs incorporels	3 850 111	19 567 123	11 962 108	8 611 689	19 620 138
Acquisition de brevets et droits de propriété intellectuelle	14 982 671	18 941 541	10 012 331	10 354 864	18 202 474
Acquisition de logiciels	-	1 254 197	1 254 865	3 327,565	300 527
Acquisition de logiciels de gestion	1 046 837	1 791 568	1 653 694	66 978	1 102 649

Flux du portefeuille



Net des désinvestissements de l'année (10,6MEUR), le portefeuille a cru de manière significative, avec une augmentation de 3,5MEUR, faisant passer l'encours fin d'année de 46,3MEUR à 49,9MEUR (+8%). Le portefeuille à fin 2024 est composé à 50,6% de prises de participations (objectif > 50%), 40,4% de prêts et 9% de garanties (hors bilan).

[illegible]

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Revenus des prêts libellés (courus au 31.12 inclus en \$)	789 478	1 284 746	935 523	-	-	1 156 946	1 156 946
soit revenus des prêts fixe	1 014 469	1 060 972	1 080 462	-	-	1 281 683	1 281 683
soit prêts de change	221 785	58 217	230 619	-	-	252 318	252 318
soit gains de change	64 906	273 556	79 440	-	-	47 946	47 946
Revenus des autres placements	1 009 300	1 451 96	1 250 666	-	-	1 481 616	1 481 616
TOTAL REVENUS FINANCIERS COURUS AU 31.12	2 808 080	2 736 706	2 186 189	-	-	2 638 562	2 638 562
Intérêts financiers hors portefeuille	76 900	-	-	-	-	-	-
Revenus des placements	768	214	156 42	-	-	116 014	116 014
Gain de change fixe	60 701	19	22	-	-	-	-
Autres produits financiers	-	-	-	-	-	-	-
Revenus financiers FIU	69 419	3 315	3 503	-	-	352 526	352 526
Écritures financières - financières (impairties de provisions)	50 581	43 271	736 151	-	-	734 625	734 625
soit de change au FIU	151 640	2 248	-	-	-	-	-
soit de compensation FIU perte de change dérivés	-	-	-	-	-	-	-
soit de compensation FIU risque de contrepartie Sud	-	-	-	-	-	-	-
soit de hors FIU (fonds et avances Nord)	-	-	-	-	-	-	-
soit provision risque spécifique (Niveau 1/Prévisions A/Souvent)	-	-	-	-	-	-	-
soit provision risque spécifique (Niveau 2/Prévisions A/Souvent)	-	-	-	-	-	-	-
soit provision de dérivés marchands - de dérivés (niveau 1)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL AUTRES REVENUS FINANCIERS	688 701	46 823	846 684	-	-	1 158 151	1 158 151
Intérêts financiers - impairties	10 916	77 602	133 143	-	-	77 243	77 243
Intérêts financiers liés au portefeuille	8 649	-	-	-	-	596	596
Intérêts financiers sur comptes courants	-	-	-	-	-	-	-
Perte de change hors FIU	2 021	4 170	16 459	-	-	5 764	5 764
Frais de gestion et autres émissions FIU	6 616	4 108	7 066	-	-	113 651	113 651
Écritures financières - financières (impairties de provisions)	901 401	628 950	1 652 160	-	-	1 980 272	1 980 272
soit de change au FIU	120 860	94 872	62 351	-	-	1 170 676	1 170 676
soit de compensation FIU perte de change dérivés	-	-	377 700	-	-	-	-
soit de compensation FIU risque de contrepartie Sud	-	-	443 588	-	-	-	-
soit de hors FIU (fonds et avances Nord)	264 192	217 940	713 068	-	-	151 299	151 299
soit provision risque spécifique (contrepartie FIU A/Souvent)	596 272	563 429	178 549	-	-	75 717	75 717
soit hors de FIU (provisionnement - autres [fonds])	19 796	60 909	1 04 933	-	-	647 906	647 906
TOTAL AUTRES REVENUS FINANCIERS	908 775	708 526	3 566 001	-	-	3 176 021	3 176 021
TOTAL REVENUS FINANCIERS	3 796 855	3 445 232	5 752 190	-	-	5 814 583	5 814 583

[illegible]

participation sont à l'étude mais n'ont pas encore aboutis. Les prises de participations représentent 50% du portefeuille Sud et Europe de l'Est.

L'Afrique, zone géographique prioritaire de la SIDI, représente 62% du portefeuille Sud suivie par l'Amérique Latine avec 24%. Cette dernière n'est pas encore en phase avec l'objectif dans le Plan stratégique (35% des encours directs), l'équation étant faussée par le fonds FEFISOL II qui ne bénéficie qu'à l'Afrique.

Evolution du portefeuille Sud & EE		en %					en Mds				
Pays de participation		2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
Pays		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%
Europe		20%	21%	20%	19%	18%	20%	21%	20%	19%	18%
Amérique Latine		24%	25%	24%	23%	22%	24%	25%	24%	23%	22%
Asie		10%	11%	10%	9%	8%	10%	11%	10%	9%	8%
Brésil		10%	11%	10%	9%	8%	10%	11%	10%	9%	8%
Portefeuille direct		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%
Portefeuille indirect		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%

Le portefeuille direct investi auprès des partenaires est de 33,9Mds, en forte augmentation avec +3,5Mds et représente 70% du portefeuille Sud & EE.

En termes d'exposition les premiers pays sont l'Ouganda (23,3% inclus Soliti, et 3,6% hors Soliti), le Pérou (7,5%), la Côte d'Ivoire (5,2%), le Kosovo (4,8%), l'Équateur (4,5%), la Tunisie (4,2%), le Nicaragua (3,5%), le Burkina Faso (3,5%), le Sénégal (3,3%) et la Bolivie (3%).

Le détail des activités de portefeuille direct Sud et Europe de l'Est est présenté dans le Rapport de Partenariat 2024.

Revenus du portefeuille

Les revenus du PF de 2024 (inclus les commissions et jeûnes de présence et produits exceptionnels) ont augmenté de 11% par rapport à 2023 grâce à la hausse des dividendes perçus mais également des revenus des prêts qui ont été faiblement impactés par les variations de change cette année (les pertes de changes, nettes des gains ont été de moins de 0,5%).

L'augmentation des revenus du portefeuille de prêts a été importante (+31%) compte tenu de la croissance du portefeuille de prêts (+33%) et des moindres pertes de change sur les remboursements (-34%).

La croissance des revenus des participations a également été supérieure aux prévisions (+38% au niveau des dividendes), portée à la fois par l'augmentation des dividendes versés par Centenary Group Uganda et par le versement de dividendes annuels de la part de TINKR Kosovo, dont le paiement était en attente de l'accord de la banque centrale. 7 partenaires ont versé des dividendes cette année comme en 2023.

Deux opérations ont été réalisées au niveau du portefeuille de participations qui ont généré des moins-values pour la SIDI de 533KEUR, la vente d'une partie des actions détenues par la SIDI dans l'entreprise Fair Trade Lebanon (214KEUR) et la fusion entre les institutions Sembang Sarawak et Idepro en Bolivie (-318KEUR) liée au contexte économique qui s'est fortement détérioré (déficit commercial qui a conduit à la pénurie de dollars américains, une sortie des devises de plus en plus courtoise et de ce fait l'arrêt des refinancements extérieurs).

La SIDI a par contre bénéficié de produits exceptionnels cette année liés à la clôture du Fonds FEFISOL I pour 323KEUR : plus-values pour la liquidation partielle du Fonds sur 2024 (quatrième et dernière distribution aux actionnaires) et fin du recouvrement du prêt octroyé à

Evolution du portefeuille Sud & EE		en %					en Mds				
Pays de participation		2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
Pays		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%
Europe		20%	21%	20%	19%	18%	20%	21%	20%	19%	18%
Amérique Latine		24%	25%	24%	23%	22%	24%	25%	24%	23%	22%
Asie		10%	11%	10%	9%	8%	10%	11%	10%	9%	8%
Brésil		10%	11%	10%	9%	8%	10%	11%	10%	9%	8%
Portefeuille direct		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%
Portefeuille indirect		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%

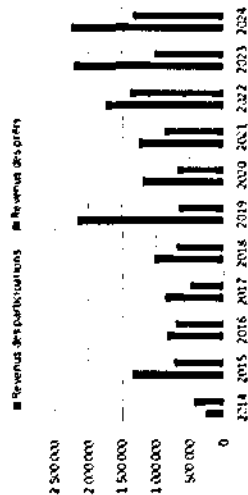
Evolution du portefeuille Sud & EE		en %					en Mds				
Pays de participation		2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
Pays		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%
Europe		20%	21%	20%	19%	18%	20%	21%	20%	19%	18%
Amérique Latine		24%	25%	24%	23%	22%	24%	25%	24%	23%	22%
Asie		10%	11%	10%	9%	8%	10%	11%	10%	9%	8%
Brésil		10%	11%	10%	9%	8%	10%	11%	10%	9%	8%
Portefeuille direct		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%
Portefeuille indirect		30%	31%	30%	29%	28%	30%	31%	30%	29%	28%

Kixicredito en Angola (créance en impayé que la SIDI avait racheté à FEFISOL dans le cadre de la liquidation du Fonds).

Net des moins-values de cessions et des produits exceptionnels les produits du portefeuille de participation n'ont augmenté que de 1% par rapport à 2023 et sont plutôt stables.

[illegible]

Revenus du portefeuille



Évaluation et couverture des risques sur le portefeuille

Les risques sur le portefeuille ont augmenté en 2024 du fait de la fragilisation des contextes et de crises dans plusieurs pays d'intervention, Palestine, RDC, Bolivie notamment.

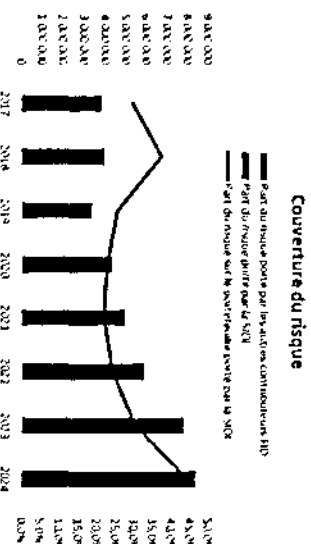
	dec-20	dec-21	mar-22	dec-22	dec-23
Total income & investments (Total net but not cash)	-4,845,702	5,066,508	6,922,426	8,061,132	8,489,358
Operating income	273	153,648	294,495	8,650	625,375
Investment income	4,342,449	4,858,545	5,008,377	6,929,640	7,575,506
Realized / unrealized	0.0%	0.0%	1.9%	1.0%	4.4%
Depreciation / amortization	11.8%	15.6%	37.6%	14.1%	15.0%

Depuis l'année 2000 la SIDI dispose d'un mécanisme interne de couverture des risques abondé par ses actionnaires historiques (sous la forme de comptes courant d'associés). Ce dispositif appelé FID (fonds d'incitation au développement) vise à renforcer les capacités d'intervention de la SIDI auprès des populations les plus pauvres et dans les pays les plus fragiles.

Plusieurs investissements ont été passés en perte, une prise de participation de 245KEUR dans CréditFond d'Étiro, plusieurs reliquats de prêts en souffrance pour un montant global de 480KEUR et une garantie de 100KEUR à Daman/Palestine. 183KEUR de ces pertes ont été imputées sur le FID et 642KEUR ont été affectées à la SIDI.

Indicateur	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467	2468	2469	2470	2471	2472	2473	2474	2475	2476	2477	2478	2479	2480	2481	2482	2483	2484	2485	2486	2487	2488	2489	2490	2491	2492	2493	2494	2495	2496	2497	2498	2499	2500	2501	2502	2503	2504	2505	2506	2507	2508	2509	2510	2511	2512	2513	2514	2515	2516	2517	2518	2519	2520	2521	2522	2523	2524	2525	2526	2527	2528	2529	2530	2531	2532	2533	2534	2535	2536	2537	2538	2539	2540	2541	2542	2543	2544	2545	2546	2547	2548	2549	2550	2551	2552	2553	2554	2555	2556	2557	2558	2559	2560	2561	2562	2563	2564	2565	2566	2567	2568	2569	2570	2571	2572	2573	2574	2575	2576	2577	2578	2579	2580	2581	2582	2583	2584	2585	2586	2587	2588	2589	2590	2591	2592	2593	2594	2595	2596	2597	2598	2599	2600	2601	2602	2603	2604	2605	2606	2607	2608	2609	2610	2611	2612	2613	2614	2615	2616	2617	2618	2619	2620	2621	2622	2623	2624	2625	2626	2627	2628	2629	2630	2631	2632	2633	2634	2635	2636	2637	2638	2639	2640	2641	2642	2643	2644	2645	2646	2647	2648	2649	2650	2651	2652	2653	2654	2655	2656	2657	2658	2659	2660	2661	2662	2663	2664	2665	2666	2667	2668	2669	2670	2671	2672	2673	2674	2675	2676	2677	2678	2679	2680	2681	2682	2683	2684	2685	2686	2687	2688	2689	2690	2691	2692	2693	2694	2695	2696	2697	2698	2699	2700	2701	2702	2703	2704	2705	2706	2707	2708	2709	2710	2711	2712	2713	2714	2715	2716	2717	2718	2719	2720	2721	2722	2723	2724	2725	2726	2727	2728	2729	2730	2731	2732	2733	2734	2735	2736	2737	2738	2739	2740	2741	2742	2743	2744	2745	2746	2747	2748	2749	2750	2751	2752	2753	2754	2755	2756	2757	2758	2759	2760	2761	2762	2763	2764	2765	2766	2767	2768	2769	2770	2771	2772	2773	2774	2775	2776	2777	2778	2779	2780	2781	2782	2783	2784	2785	2786	2787	2788	2789	2790	2791	2792	2793	2794	2795	2796	2797	2798	2799	2800	2801	2802	2803	2804	2805	2806	2807	2808	2809	2810	2811	2812	2813	2814	2815	2816	2817	2818	2819	2820	2821	2822	2823	2824	2825	2826	2827	2828	2829	2830	2831	2832	2833	2834	2835	2836	2837	2838	2839	2840	2841	2842	2843	2844	2845	2846	2847	2848	2849	2850	2851	2852	2853	2854	2855	2856	2857	2858	2859	2860	2861	2862	2863	2864	2865	2866	2867	2868	2869	2870	2871	2872	2873	2874	2875	2876	2877	2878	2879	2880	2881	2882	2883	2884	2885	2886	2887	2888	2889	2890	2891	2892	2893	2894	2895	2896	2897	2898	2899	2900	2901	2902	2903	2904	2905	2906	2907	2908	2909	2910	2911	2912	2913	2914	2915	2916	2917	2918	2919	2920	2921	2922	2923	2924	2925	2926	2927	2928	2929	2930	2931	2932	2933	2934	2935	2936	2937	2938	2939	2940	2941	2942	2943	2944	2945	2946	2947	2948	2949	2950	2951	2952	2953	2954	2955	2956	2957	2958	2959	2960	2961	2962	2963	2964	2965	2966	2967	2968	2969	2970	2971	2972	2973	2974	2975	2976	2977	2978	2979	2980	2981	2982	2983	2984	2985	2986	2987	2988	2989	2990	2991	2992	2993	2994	2995	2996	2997	2998	2999	3000
Indicateur	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

À fin 2024 la SIDI supporte 44,6% du coût du risque total dans ses comptes, soit 3,1M€ de stock de provisions. Le FID couvre 4,5M€ de stock de provisions.



Outre les provisions liées à l'évaluation du risque de contrepartie la SIDI passe chaque année des provisions et des reprises de provisions liées au risque de change latent. En 2024 c'est une reprise de provisions de 374KEUR qui a été enregistrée.

Le FID, qui était de 4,6MEUR au 31/12/2023 (hors réserve FID SIDI) a diminué compte tenu de la perte enregistrée en fin d'année et s'élève désormais à 4,4MEUR à fin 2024 et est totalement affecté du fait du niveau de provisions sur le portefeuille.

Annexe 1 - Portefeuille SIDI au 31.12.2024

[illegible]

Les provisions pour risques et charges ont diminué de 49 %, principalement en raison de la reprise de provisions pour le risque de change latent sur le portefeuille de prêts, à hauteur de 373 708 €, et se décomposent comme suit :

- o 310 595 € de provisions pour couvrir le risque de non-convertisibilité du Franc CFA vis-à-vis de l'EUR dans le Sahel,
- o 93 006 € de provision pour couvrir le risque sur les comptes bancaires domiciliés à l'étranger
- o 243 776 € pour couvrir les obligations liées aux régimes de retraite des employés.
- o 18 568 € pour couvrir la perte de change sur le prêt SOLUTI (Ouganda) décaissé en 2025 avec un taux de change moins favorable.

- Les investissements engagés à réaliser représentant un montant de 400 000 €, correspondent à un prêt accordé à SOLUTI,
- Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement des bailleurs de fonds pour :
 - o 240 194 € de BIO (Agence de développement belge), 201 714 € de l'Agence Française de Développement (AFD) et 231 408 € de l'U.S. International Development Finance Corporation (DFC) pour constituer le fonds d'Assistance Technique au profit des bénéficiaires du FEFISOL II,
 - o 493 424 € de l'ADA au profit du programme SSNUP.
- En 2024, un billet à ordre de 250 000 € a été souscrit, tandis qu'un autre de 200 000 € a été remboursé. Ces opérations sont réalisées dans le cadre des accès aux "Poches solidaires" de la SIDI agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS),
- La ligne de crédit Banca Enica a augmenté de 32 % à la suite d'un remboursement du trage 2023 et d'une nouvelle demande de trage en 2024, moins importante.

(*) Le compte courant d'associé (CCA) est un compte qui permet à un actionnaire de mettre à la disposition de la SIDI des apports, pour un temps limité.

IX. Informations spécifiques

Par application de la loi, il est porté à la connaissance du Conseil de Surveillance les informations suivantes :

- Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.
- Les mentions concernant les détenteurs de capital visés par l'article L233-13 du Code de commerce sont les suivantes :

Principales actionnaires	% capital ou droits de vote aux AG	
	31/12/2023	31/12/2024
CCFD-Terre Solidaire	7,14%	7,82%
Confédération des Syndicats Agraires	3,24%	8,53%
CCFD Finances Solidaire (ASBL n° 2)	6,99%	6,82%
CCFD SOLIDAIRE	6,69%	6,54%
Totaux Sociétés (représentation des 110 membres individuels)	23,06%	29,71%

En 2024, la rémunération brute perçue par les deux cadres dirigeants directs de la Société s'élève à 165 KEUR. La rémunération du Gérant a été intégralement portée par CCFD Terre Solidaire en 2024.

	06/12/20	06/12/21	06/12/22	06/12/23	06/12/24
Fonds d'investissement en développement (FID) en 06/12	4 720 120,3	4 720 120,3	5 025 025,1	5 430 307,1	4 623 029
Total des pertes dans le FID (en 06/12)	124 999,9				
FID en 31/12 avant déduction des pertes de pertes	4 720 120,3	4 720 120,3	5 025 025,1	5 430 307,1	4 623 029
Pertes affectées au FID dans l'exercice		(102 337,9)		(176 665,7)	(182 920,3)
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8
Reconstitution des pertes SIDI antérieures					
FID en 31/12	4 720 120,3	4 618 782,4	5 025 025,1	5 253 641,4	4 440 108,8

V. Mobilisation des ressources d'accompagnement

Outre la mobilisation du capital pour financer ses investissements la SIDI mobilise également des ressources pour financer l'accompagnement de ses partenaires. Cet accompagnement est crucial pour les aider dans leur structuration, la pérennisation de leurs modèles économiques et des services apportés aux populations. C'est également ces ressources qui permettent de financer l'appui à la gouvernance lorsque la SIDI est actionnaire.

Sur ce volet la SIDI bénéficie chaque année du soutien de son actionnaire Fondateur CCFD-Terre Solidaire à travers l'octroi d'une enveloppe de prestation d'accompagnement (et la mise à disposition de locaux à titre gracieux). Cette enveloppe s'est montée à 640K€ (hors valorisation des apports en nature) en 2024 (750K€ en 2023) et représente près de 57% des ressources d'accompagnement cette année.

Une partie de ces fonds apportés par le CCFD-Terre solidaire à la SIDI proviennent des dons issus du Fonds Commun de Placement Faîm et Développement (FCP de partage créé par le CCFD en même temps que la SIDI dans le but d'une part de proposer à ses donateurs un produit de placement éthique et solidaire et, d'autre part, de mobiliser des dons pour le financement de la mission d'accompagnement de la SIDI).

Cette année la SIDI a également géré plus de 483K€ de subventions publiques dans le cadre de projets de cofinancement et de facilités d'Assistance technique.

Ressources d'accompagnement	En Euros				
	2021	2022	2023	2024	%
Prise en charge par l'accompagnement des partenaires	820 920	840 000	770 000	770 000	
Subventions pour l'accompagnement des partenaires	333 155	460 152	202 000	263 905	
Don FID F&D	333 155	387 848	568 000	506 095	
Don AFD SNUF	-	62 406	105 000	160 906	
Don AFD UCLM	-	-	9 150	6 750	
Subventions facilité Assistance technique F&D	304 652	153 752	60 154	220 648	
Don FID F&D	42 120	42 119	14 904	111 935	
Don AFD F&D	27 540	3	48 552	53 518	
Don AFD F&D Luxembourg	62 799	91 546	-	-	
Don CDC / UCL	-	-	-	4 840	
Don F&D pour l'accompagnement	39 121	21 084	17 009	50 974	
Total des ressources d'accompagnement AT	14 653	14 828	15 330	16 488	17%
Don F&D AT F&D	14 653	14 828	15 330	16 488	
Don F&D AT F&D	14 653	14 828	15 330	16 488	
Don F&D AT F&D	14 653	14 828	15 330	16 488	

Ces ressources sont par ailleurs complétées par les ressources de la Fondation ACTES (11 projets financés pour 132K€ engagés en 2024), Fondation abtée de la Fondation Terre Solidaire, également dédiée à l'accompagnement des partenaires de la SIDI ; et par les temps mis à disposition de la SIDI par une vingtaine de consultants bénévoles, notamment pour la participation à la gouvernance des entités dans lesquelles la SIDI est actionnaire et pour la fourniture d'assistance technique.

Le détail des activités d'accompagnement auprès des partenaires est présenté dans le Rapport de Partenariat 2024.

- Le niveau des disponibilités a diminué de 25 % par rapport à 2023, en lien avec la croissance de l'activité de la SIDI.

En Euros		2023	2024	Evolution
RESSOURCES				
Capital		34 362 640	35 177 360	2,37%
Réserves :				
- Réserve légale		3 335 306	3 341 933	0%
- Réserve statutaire Fonds de pout F&D		3 037 866	3 162 459	4%
- Autres réserves dédiées au PF		768 440	768 440	0%
Rapport à nouveau				
Dettes à long terme	Résultat de l'exercice	1 62 547	1 64 114	60%
Dettes à court terme				
Actionnaires (comptes courants d'associés)		5 988	4 104	-31%
Actionnaire - SIDI GESTION		14 765	11 325	-23%
CCA - FID		4 632 639	4 470 047	-4%
CCA - Personnes physiques		21 097	9 983	-53%
CCA - Personnes morales		986 979	528 357	-46%
Total Ressources stables à LT		5 667 817	5 623 812	-1%
Ressources stables d'exploitation				
Provisions pour risques		794 969	423 601	-47%
Autres provisions		219 550	262 314	19%
Total Ressources stables d'exploitation		1 014 499	685 915	-34%
Dettes courantes				
Fournisseurs d'exploitation		76 178	89 223	16%
Dettes fiscales et sociales		446 926	433 962	-3%
Dettes diverses d'exploitation		98 032	69 243	-29%
Investissements engagés à réaliser		530 000	400 000	-27%
Produits constatés d'avance		1 115 341	1 195 476	7%
Sous total Dettes d'exploitation		2 267 076	2 187 632	-4%
Financements à court terme				
Billets à ordre (BAO) pour acquisition scw Solidaire		2 683 770	2 753 774	3%
Liens de crédit		1 491 381	1 016 528	-32%
Sous total Ressources à court terme		4 175 151	3 770 302	-10%
TOTAL DES RESSOURCES		54 794 891	55 552 277	1%

Commentaires sur les ressources

Concernant le profil des ressources de la SIDI en 2024, on notera les faits suivants :

- Le capital, variable depuis le changement de statut de la SIDI en 2013, a augmenté de plus de 2 % par rapport à celui du 31 décembre 2023. Cette hausse est soutenue principalement par l'augmentation de l'actionariat institutionnel alors que la croissance de l'actionariat individuel est en ralentissement (maintien du niveau de fin 2023).
- Depuis l'exercice 2019, la SIDI participe au FID pour un montant de 768 440 €,
- Le CCA (*) - FID a diminué de 4 % suite à l'imputation des pertes sur le portefeuille,
- Le CCA - Personnes Physiques est constitué du reliquat à recevoir par les contributeurs de FEFISOL suite à la liquidation du fonds,
- LE CCA - Personnes Morales a baissé de 46 % par rapport à 2023 suite au remboursement à la CDC du solde de l'avance en compte courant dédiée à FEFISOL

Présentation des comptes de bilan

Voir le Bilan détaillé en annexe 6

En Euros	AGIF	2023	2024	Evolution
Emprunts stables		642	115	-82%
Immobilisations incorporelles		28 177	29 117	3%
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
- Participations		24 352 625	23 225 475	-5%
- Placements FID à LT		5 199 049	5 240 072	1%
- Prêts		14 081 183	18 863 426	34%
- Intérêts courus sur prêts		35 793	47 603	34%
Total Emprunts stables		43 722 470	47 446 210	8%
VALEURS D'EXPLOITATION				
Clients		66 314	42 391	-36%
Cofinancements		150 629	105 000	-30%
Avances sur portefeuille		429 194	206 093	-52%
Produits à recevoir		65 492	146 784	124%
Autres créances		87 254	240 562	176%
Charges constatées d'avance		19 614	7 180	-63%
Ecart de émission Amf		373 708	0	-100%
Sous total Valeurs d'exploitation		1 192 244	748 119	-37%
LIQUIDITA				
Valeurs mobilières de placement		5 494 592	3 179 419	-42%
Disponibilités		4 358 842	4 213 082	-4%
Caisse		1 784	5 547	212%
Sous total Liquidités		9 853 218	7 398 048	-25%
TOTAL DES EMPLOIS		54 794 891	55 552 277	1%

Commentaires sur les emplois :

- Les emplois stables ont augmenté de 8 % par rapport à 2023, principalement grâce à la hausse de l'encours des prêts (+4,8 M€)
 - o Les participations sont comptabilisées nettes des dépréciations (pertes/gains de change et baisse de la valeur comptable)
 - o Les prêts accordés en monnaies étrangères sont comptabilisés net du risque de change à la date de clôture de l'exercice et du risque de contrepartie.
- La ligne Cofinancement s'élevant à 105 000 € correspond aux soldes à recevoir de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) pour le financement de l'assistance technique en faveur des bénéficiaires de FEFISOL II.
- Les avances sur le portefeuille concernent le portage d'une partie des actions de SIDI au capital de l'IMF BanCodesarrollo (Equateur) par un tiers pour un montant de 429 194 € provisionné à 50% (206 093 € net de provisions).
- Les produits à recevoir correspondent principalement aux intérêts échus au 31/12/2024 pour 115 503 €, ainsi qu'à 19 381 € de frais de coordination pour la gestion du fonds Fefisol II.
- Les autres créances se composent essentiellement d'avances sur les projets cofinancés pour 119 893 €, de créances fiscales et sociales pour 85 477 €, et de produits à recevoir sur la cession des actions FTTL pour 35 008 €.

VI Intégration de SOLUTI Finance East Africa

Depuis juillet 2019, la SIDI est l'actionnaire majoritaire de SOLUTI Finance East Africa, latière de refinancement et d'accompagnement de partenaires IMF et OP/PME agricoles dans la région de l'Afrique de l'Est (actuellement Ouganda, Tanzanie, Kenya et Rwanda).

Pour la SIDI, l'investissement dans SOLUTI représente un engagement très conséquent : après une acquisition en 2019 pour 3,7 M€ de capital (en plus des 500K€UR déjà investis) complété par de la dette et des garanties, l'encours de la SIDI envers SOLUTI est monté à 10,8 MEUR à fin 2023 et est redescendu à 9,5MEUR à fin 2024 (-12%).

Outre l'investissement en capital de 4,2MEUR, le refinancement de SOLUTI se fait désormais majoritairement via des prêts locaux endossés sur des garanties de la SIDI (à hauteur de 4,1MEUR à fin 2024) qui lui permettent de se refinancer en monnaie locale (UGX) auprès des banques. La SIDI continue néanmoins à fournir des prêts à SOLUTI en Shilling Tanzanien (TZS) et en Shilling Kenya (KES) pour le développement de ses activités dans la sous-région.

L'exposition maximum SIDI vis-à-vis de SOLUTI avait été fixée par le Comité de Gérance à 9,2MEUR. L'exposition qui avait atteint 10,7MEUR à fin 2023 a bien diminué dans l'année mais reste malgré tout supérieur au plafond en raison des difficultés de Soluti à trouver les financements adéquats localement. A noter que SOLUTI a pu identifier un premier prêt sans garantie SIDI en 2025. A noter également que les garanties SIDI n'ont jusqu'à jamais été appelées pour couvrir un défaut de paiement.

	31-12-23	31-12-24	31-12-25	31-12-26	31-12-27	31-12-28	31-12-29	31-12-30	31-12-31
Encours de SOLUTI Finance East Africa	10 750 720	9 525 400	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720
Capital	4 215 194	4 215 194	4 215 194	4 215 194	4 215 194	4 215 194	4 215 194	4 215 194	4 215 194
Dette	1 507 093	3 621 448	3 107 721	3 107 721	3 107 721	3 107 721	3 107 721	3 107 721	3 107 721
Garantie	2 089 333	1 688 758	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Part du P1 global	20,6%	21,4%	19,2%	19,2%	19,2%	19,2%	19,2%	19,2%	19,2%
Part du P1 global (hors garanties)	16,7%	16,7%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%
Position maximum valide par le CIG	9 500 000	8 500 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000
Position maximum valide par le CIG (hors garanties)	604 741	604 741	604 741	604 741	604 741	604 741	604 741	604 741	604 741
Encours de SOLUTI Finance East Africa	10 750 720	9 525 400	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720	8 750 720
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties)	6 047 411	5 215 194	4 627 305	4 627 305	4 627 305	4 627 305	4 627 305	4 627 305	4 627 305
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35) (hors P36)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35) (hors P36) (hors P37)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35) (hors P36) (hors P37) (hors P38)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35) (hors P36) (hors P37) (hors P38) (hors P39)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35) (hors P36) (hors P37) (hors P38) (hors P39) (hors P40)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21) (hors P22) (hors P23) (hors P24) (hors P25) (hors P26) (hors P27) (hors P28) (hors P29) (hors P30) (hors P31) (hors P32) (hors P33) (hors P34) (hors P35) (hors P36) (hors P37) (hors P38) (hors P39) (hors P40) (hors P41)	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805	1 427 805
Encours de SOLUTI Finance East Africa (hors garanties) (hors P1) (hors P2) (hors P3) (hors P4) (hors P5) (hors P6) (hors P7) (hors P8) (hors P9) (hors P10) (hors P11) (hors P12) (hors P13) (hors P14) (hors P15) (hors P16) (hors P17) (hors P18) (hors P19) (hors P20) (hors P21)									

SOLUTI est impacté par un effet ciseau entre une hausse du coût de la ressource¹ et une tendance à la baisse des taux de refinancement des IMFs sur le marché local².

De ce fait, la mobilisation de financement adéquats, dans la mesure où SIDI ne peut pas faire plus, est l'enjeu numéro un pour SOLUTI afin de lui permettre de revenir à un niveau d'opérations et à des marges financières adéquates pour consolider son modèle économique de façon durable.

En parallèle, SOLUTI a cherché à développer des activités générant des revenus additionnels indépendamment des questions d'accès aux financements :

- Depuis 2024, SOLUTI est devenu « prestataire de service » pour FEFISOL 2 et pour SIDI en étant responsable de l'instruction et du suivi de dossiers de prêts³ pour lesquels une rémunération est versée (sur le même barème que FEFISOL à SIDI). C'est également une solution intermédiaire pour la passation du portefeuille de prêt dans la sous-région de SIDI vers SOLUTI, en attendant que SOLUTI ait les ressources adéquates.
- Son activité d'accompagnement aux partenaires s'est également développée au travers des fonds d'Assistance Technique octroyé par l'AfD ou en émanant au programme SSNUF de via SIDI. A terme cette activité pourrait devenir une source de revenus additionnels pour SOLUTI.

En conclusion, la recherche de financements adéquats et la diversification des sources de revenus dans le cadre de l'intégration au groupe SIDI, vont être les deux priorités de l'année 2025.

A noter que la SIDI conserve en revanche le suivi des prises de participations dans la sous-région (Centenary Bank/Ouganda, Ugafole/Ouganda, Akiba/Tanzanie).

Consolidation du portefeuille SIDI - SOLUTI.

Fin 2024, SOLUTI finance 29 partenaires dont 28 IMF pour un portefeuille de 13MEUR. De plus elle gère un portefeuille hors bilan pour le compte de FEFISOL 2 et SIDI de 2,3 MEUR (1 IMF et 2 OP).

Evolution du portefeuille SIDI - SOLUTI		04-10	04-11	04-12	04-01	04-02	04-03	04-04
2014	Portefeuille consolidé SIDI - SOLUTI	41 545 224	42 241 024	40 495 230	43 231 439	51 250 134		126
2015	Portefeuille consolidé SIDI - SOLUTI	20 160 830	24 141 914	26 768 830	35 521 684	43 358 105		126
2016	Portefeuille consolidé SIDI - SOLUTI	11 184 549	14 155 076	13 119 443	9 469 555	11 014 479		126
2017	Portefeuille consolidé SIDI - SOLUTI	72 000	66 934	73 700	78 800	75 600		126
2018	Portefeuille consolidé SIDI - SOLUTI	27 400	33 400	26 300	21 400	24 400		126

Le portefeuille consolidé SIDI -SOLUTI (trévarié de l'investissement SIDI dans SOLUTI) s'élève à 53,4 MEUR investis auprès de 103 partenaires. (voir Annexe 3).

Le portefeuille de SOLUTI est majoritairement concentré en Ouganda 76%, puis au Kenya et en Tanzanie.

¹ Néanmoins lié à une augmentation du coût de la couverture des risques de change dans un contexte d'incertitude globale

² Essentiellement liée à un afflux massif de fonds institutionnels à des taux très concessionnels (FIDA et Mastercard Foundation) destinés à refinancer les petites IMFs et Coopératives d'Épargne et de Crédit qui sont le cœur de cible de SOLUTI. Ces fonds ont été donnés en gestion à plusieurs Banques et institutions financières locales dont la capacité à les déployer de façon durable n'est pas prouvée mais qui, à la différence de SOLUTI, ont des niveaux de fonds propres suffisants pour satisfaire aux critères d'adéquité de ces bailleurs.

³ BIOTAN, ACPUC, Darimikara

Résultat net de l'exercice 2024

La SIDI enregistre un résultat net positif de 1 454 114 € pour l'exercice 2024, confirmant la stabilité de son modèle économique malgré la hausse du niveau de risque sur son portefeuille. Cette solidité lui permet de poursuivre sereinement sa mission d'investissement solidaire sur le long terme, y compris auprès des partenaires les plus fragiles et dans des zones à risque.

Il convient toutefois de noter que le résultat exceptionnel de 853 755 €, intégrant une donation de 1,06 M€ pour la couverture du risque ainsi que les produits exceptionnels liés à la clôture du Fonds FEFISOL 1, représente une part significative du résultat net. Néanmoins, le résultat courant reste solide, s'élevant à 600 324 €, soutenu par la croissance des revenus du portefeuille nets des effets de change et des revenus de placements.

que 1 124 031 € de provisions supplémentaires, provisionnées sur fonds propres, pour les risques éligibles au FID mais non couverts.

La SIDI a également constaté des provisions de 157 291 € pour les investissements ne rentrant pas dans le champ de la convention FID (portefeuille Nord), dont 67 689 € pour la participation PHITRUST ASIA, 43 559 € pour la participation KAMPANI et 16 720 € pour la participation INPUTSE.

Synthèse du cout du risque global pour la SIDI :



Le cout net global du risque pour la SIDI a été de 1,2MEUR cette année dont 1,5MEUR sur le portefeuille et des reprises de provisions de 245KEUR hors PF (principalement sur les placements de la trésorerie du FID SdI Annexe 5).

Résultat financier

Produits financiers	3 067 225	3 851 043	4 838 914	26%
Charges financières	767 561	9 170 820	2 269 141	5%
Produit financier net	2 299 664	2 980 223	2 569 773	51%

Le résultat financier s'élève à 2,6MEUR en 2024 en hausse de 53% par rapport à 2023.

Produit financier net	2 569 773	2 980 223	2 569 773	51%
-----------------------	-----------	-----------	-----------	-----

Le cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier est positif à hauteur de 600KEUR.

Analyse du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	129 760	664 149	2 196 797	23%
Charges exceptionnelles	67 902	272 111	1 511 042	43%
Résultat exceptionnel	61 858	392 038	685 755	10%

Commentaires sur les produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est constitué des opérations suivantes :

- + 1 061 132 de donation du CCFD-Terre Solidaire au titre de garantie de portefeuille,
- + 300 337 € de recouvrement du prêt KIXICREDITO (Angola), actif cédé à la SIDI par FEFISOL dans le cadre de la liquidation du Fonds,
- + 23 224 € de plus-values liées à la poursuite de la liquidation de FEFISOL I,
- - 530 938 € de moins-values sur des cessions d'immobilisations financières, dont 212 493 € pour la cession partielle des actions FTIL (Liban) et 318 445 € liées à la fusion par absorption des actions SEMBRAR par IDPEPRO (Bolivie).

VII. Déploiement de FEFISOL II

Le fonds FEFISOL II a poursuivi son déploiement en 2024.

Pour rappel la stratégie d'investissement de FEFISOL II est très proche à celle de FEFISOL I : un fonds 100% Africain, ciblant les Institutions de Microfinance (IMFs) et les Entités Agricoles (EAs), avec une priorité donnée au monde rural et aux pratiques agricoles durables. La plupart des dossiers apportés au Fonds sont désormais des co-investissements avec l'un des deux Fondateurs (SIDI et Alterfin).

FEFISOL II avait été lancé en Juin 2022 avec un premier Closing de 22,5MEUR. Un 2^{ème} Closing a été réalisé avec succès en Décembre 2023 et a permis au Fonds de monter à 25,5MEUR grâce à l'entrée de deux nouveaux investisseurs - le groupe Caisse des Dépôts (1,3MEUR) dont 375KEUR de transfert d'actions détenues par la SIDI pour le compte de la CDC et la Belgian Raiffeisen Foundation (1,5MEUR) - et grâce à une augmentation de la participation de la Banque Alternative Suisse (500KEUR).

Fin 2023 FEFISOL II, avait signé deux partenariats stratégiques avec U.S. International Développement Finance Corporation (IDFC) pour une couverture partielle du risque de portefeuille (5MUSD). Deux conventions ont été signées avec USAID en 2024 pour une subvention d'assistance technique (1,5MUSD) et une enveloppe de couverture du risque de change (800KUSDEUR). Une tranche d'AT et une tranche de subvention ont été reçues en 2024. La poursuite de ces contrats est pour l'instant suspendue.

La Facilité d'Assistance Technique de FEFISOL II se déploie avec 2,7 Millions d'EUR de fonds mobilisés et 194KEUR de projets financés en 2024 (204KEUR depuis le lancement). La Facilité d'AT permettra d'accompagner les partenaires financés par le fonds, afin de consolider les organisations, les systèmes, la performance sociale et environnementale ainsi que les pratiques agricoles durables.

Depuis le lancement du fonds, 39 M€ ont déjà été investis auprès de 44 partenaires dans 16 pays (Côte d'Ivoire, RDC, Burkina Faso, Kenya, Mali, Maroc, Rwanda, Sierra Leone, Zambie, Togo, Tanzanie, Madagascar, Sénégal, Tunisie, Malawi, Bénin).

Les négociations sont en cours pour une 3^{ème} et dernière levée de fonds d'ici fin Mai 2025 pour atteindre l'objectif initial des 30MEUR.

Portefeuille consolidé SIDI – SOLUTI – FEFISOL

Au 31.12.2024 le portefeuille de FEFISOL II atteint 22,2MEUR avec 37 partenaires dans 16 pays dont 9MEUR apportés et suivis par la SIDI (16 partenaires dans 11 pays).

Retraité de l'investissement SIDI dans FEFISOL et Soluti le consolidé des portefeuilles des trois structures (SIDI, Soluti et le portefeuille suivi par SIDI dans FEFISOL) atteint 58MEUR à fin 2024 et 56MEUR de portefeuille direct investi auprès des partenaires du Sud.

	2022	2023	2024	2025
SIDI	24 899 044	26 279 455	29 143 842	33 942 138
FEFISOL (dont SIDI)	11 884 546	13 151 076	13 128 443	9 668 795
SOLUTI	7 970 179	14 151 076	9 413 170	8 118 966
SIDI	54 753	45 076	54 753	64 979
SOLUTI	25 753	35 076	25 753	21 979
FEFISOL	18 000	076	18 000	13 076

Pour rappel le portefeuille direct Sud (hors investissement SIDI au Nord et hors investissements de la SIDI dans les Fonds) est le périmètre utilisé pour le rapport de partenariat de la SIDI et le suivi de la performance sociale et environnementale.

Prestations réalisées par la SIDI pour EFFISOL II

La SIDI coordonne le déploiement et le suivi du portefeuille de EFFISOL et y consacre une personne dédiée. Les chargés de partenariats de SIDI et Alterfin sont chargés de préparer les dossiers de demande de financement et de réaliser le suivi du portefeuille.

La SIDI est rémunérée pour l'ensemble de ces prestations et perçoit une « Coordination fees » (en pourcentage de l'actif du fonds), une "Due-diligence fees" par dossier (montant fixe) et une "adviser fee" (en pourcentage du portefeuille suivi).

en EURO	2022	2023	2024	N-1
Uniquement	1 674 720	1 134 014	4 261 062	26%
Pris en charge par le	1 089 972	1 068 462	1 291 683	16%
Charges de change	273 535	79 540	67 506	-15%
Revenus bruts du portefeuille	3 037 227	2 281 016	5 620 251	27%

L'année 2024 a généré 416 560 € de revenus financiers de placement contre 191 844 € en 2023 qui proviennent principalement des revenus des comptes titres.

En 2024, les reprises de provision ont diminué de 24% par rapport à 2023. Elles représentent un montant de 597 396 € comme suit :

- Reprises sur l'activité du portefeuille de 486K€:
 - o 373 708 € pour couvrir le risque sur le change sur le portefeuille,
 - o 100 000 € pour couvrir le risque sur la garantie DAMIAN,
 - o 12 497 € pour couvrir le risque SAHEL.
- Autres reprises de provisions de 111K€:
 - o 106 048 € pour couvrir la moins-value sur les titres de placements
 - o 5 143 € pour couvrir le risque lié aux comptes bancaires à l'étranger.

Charges financières

en EURO	2022	2023	2024	N-1
Intérêts sur emprunts	72 892	132 154	77 439	-41%
Pertes de change réalisées	58 941	586 268	167 606	-63%
Pertes de change latentes	35 965	431 505	9 734	-97%
Pertes des au portefeuille (realisations :)	50 707	108 833	642 786	491%
Pertes cession valeur mobilières de placement	4 036	7 068	113 651	1501%
Dotations provisions portefeuille (FID-SIDI)	94 572	930 627	1 110 415	23%
Dotations provision portefeuille (HORS FID)	217 943	455 160	157 291	-64%
Dotations provision autres	227 443	2 188	-	-100%
Autres charges financières	44 786	-	-	-100%
Total charges financières	1 025 331	2 170 650	2 320 524	7%

Les intérêts sur les emprunts ont baissé avec la baisse des encours. Plusieurs échéances ont été remboursées dans l'année et la SIDI n'a ré-emprunté qu'en fin d'année.

Dans un contexte de risque de change favorable, les pertes de change sur l'exercice 2024 s'élèvent à 167 321 € contre 529 833 € en 2023, et sont réparties comme suit :

- 152 333 € de perte de change réalisées sur les opérations d'investissement et de prêts
 - 5 264 € de perte de change réalisées sur les opérations autres hors portefeuille
 - 9 724 € de perte de change latente sur les comptes bancaires en devises.
- Pour l'exercice 2024, des raduations pour pertes sur le portefeuille ont été enregistrées pour un montant total de 642 786 €, réparties comme suit :
- 62 388 de pertes imputées sur le FID, prises en charge par la SIDI au titre de sa quote-part dans le FID (participation CREDIFLORIDA / Perou sur un total de 244 980 €).
 - 480 398 € de pertes sur des prêts en défaut depuis plusieurs exercices
 - 100 000 € de pertes sur la garantie DAMIAN

La SIDI enregistre en 2024 des provisions pour un montant total de 1 327 767 € (cf annexe 5).

Les provisions sur l'activité de portefeuille sud (hors fonds) sont imputables sur le Fonds d'Inciation et de Développement – FID. L'évolution significative des risques a conduit à un niveau de provisions supérieur aux capacités du FID. Par conséquent, le total des provisions SIDI au titre du risque éligible aux critères du FID s'élève à 1 170 476 €, comprenant 46 445 € de provisions comptabilisées dans l'année au titre de la quote part de la SIDI dans le FID, ainsi

VIII. Présentation des comptes 2024 de SIDI SCA

Voir le Compte de résultat détaillé en annexe 4

Analyse du résultat d'exploitation

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la SIDI est constitué de prestations et de missions d'assistance technique et d'appui/conseil et formations réalisées sur le terrain dans les différents pays d'intervention au profit des partenaires locaux de la SIDI. Elles sont menées auprès des partenaires tant par l'équipe opérationnelle (permanents) que des consultants rémunérés et bénévoles. Les ressources mobilisées sont consacrées à la couverture des coûts de ces prestations.

Assistance technique FEFISOL II

8 projets pour un montant de 221 KEUR ont été financés via la Facilité AT FEFISOL cette année

Projet Liban Tank Akhdar

La SIDI a financé à hauteur de 7 KE les honoraires des consultants pour une formation des partenaires libanais sur la grille d'analyse agroécologique.

Résultat d'exploitation

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1899	1898	1897	1896	1895	1894	1893	1892	1891	1890	1889	1888	1887	1886	1885	1884	1883	1882	1881	1880	1879	1878	1877	1876	1875	1874	1873	1872	1871	1870	1869	1868	1867	1866	1865	1864	1863	1862	1861	1860	1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850	1849	1848	1847	1846	1845	1844	1843	1842	1841	1840	1839	1838	1837	1836	1835	1834	1833	1832	1831	1830	1829	1828	1827	1826	1825	1824	1823	1822	1821	1820	1819	1818	1817	1816	1815	1814	1813	1812	1811	1810	1809	1808	1807	1806	1805	1804	1803	1802	1801	1800	1799	1798	1797	1796	1795	1794	1793	1792	1791	1790	1789	1788	1787	1786	1785	1784	1783	1782	1781	1780	1779	1778	1777	1776	1775	1774	1773	1772	1771	1770	1769	1768	1767	1766	1765	1764	1763	1762	1761	1760	1759	1758	1757	1756	1755	1754	1753	1752	1751	1750	1749	1748	1747	1746	1745	1744	1743	1742	1741	1740	1739	1738	1737	1736	1735	1734	1733	1732	1731	1730	1729	1728	1727	1726	1725	1724	1723	1722	1721	1720	1719	1718	1717	1716	1715	1714	1713	1712	1711	1710	1709	1708	1707	1706	1705	1704	1703	1702	1701	1700	1699	1698	1697	1696	1695	1694	1693	1692	1691	1690	1689	1688	1687	1686	1685	1684	1683	1682	1681	1680	1679	1678	1677	1676	1675	1674	1673	1672	1671	1670	1669	1668	1667	1666	1665	1664	1663	1662	1661	1660	1659	1658	1657	1656	1655	1654	1653	1652	1651	1650	1649	1648	1647	1646	1645	1644	1643	1642	1641	1640	1639	1638	1637	1636	1635	1634	1633	1632	1631	1630	1629	1628	1627	1626	1625	1624	1623	1622	1621	1620	1619	1618	1617	1616	1615	1614	1613	1612	1611	1610	1609	1608	1607	1606	1605	1604	1603	1602	1601	1600	1599	1598	1597	1596	1595	1594	1593	1592	1591	1590	1589	1588	1587	1586	1585	1584	1583	1582	1581	1580	1579	1578	1577	1576	1575	1574	1573	1572	1571	1570	1569	1568	1567	1566	1565	1564	1563	1562	1561	1560	1559	1558	1557	1556	1555	1554	1553	1552	1551	1550	1549	1548	1547	1546	1545	1544	1543	1542	1541	1540	1539	1538	1537	1536	1535	1534	1533	1532	1531	1530	1529	1528	1527	1526	1525	1524	1523	1522	1521	1520	1519	1518	1517	1516	1515	1514	1513	1512	1511	1510	1509	1508	1507	1506	1505	1504	1503	1502	1501	1500	1499	1498	1497	1496	1495	1494	1493	1492	1491	1490	1489	1488	1487	1486	1485	1484	1483	1482	1481	1480	1479	1478	1477	1476	1475	1474	1473	1472	1471	1470	1469	1468	1467	1466	1465	1464	1463	1462	1461	1460	1459	1458	1457	1456	1455	1454	1453	1452	1451	1450	1449	1448	1447	1446	1445	1444	1443	1442	1441	1440	1439	1438	1437	1436	1435	1434	1433	1432	1431	1430	1429	1428	1427	1426	1425	1424	1423	1422	1421	1420	1419	1418	1417	1416	1415	1414	1413	1412	1411	1410	1409	1408	1407	1406	1405	1404	1403	1402	1401	1400	1399	1398	1397	1396	1395	1394	1393	1392	1391	1390	1389	1388	1387	1386	1385	1384	1383	1382	1381	1380	1379	1378	1377	1376	1375	1374	1373	1372	1371	1370	1369	1368	1367	1366	1365	1364	1363	1362	1361	1360	1359	1358	1357	1356	1355	1354	1353	1352	1351	1350	1349	1348	1347	1346	1345	1344	1343	1342	1341	1340	1339	1338	1337	1336	1335	1334	1333	1332	1331	1330	1329	1328	1327	1326	1325	1324	1323	1322	1321	1320	1319	1318	1317	1316	1315	1314	1313	1312	1311	1310	1309	1308	1307	1306	1305	1304	1303	1302	1301	1300	1299	1298	1297	1296	1295	1294	1293	1292	1291	1290	1289	1288	1287	1286	1285	1284	1283	1282	1281	1280	1279	1278	1277	1276	1275	1274	1273	1272	1271	1270	1269	1268	1267	1266	1265	1264	1263	1262	1261	1260	1259	1258	1257	1256	1255	1254	1253	1252	1251	1250	1249	1248	1247	1246	1245	1244	1243	1242	1241	1240	1239	1238	1237	1236	1235	1234	1233	1232	1231	1230	1229	1228	1227	1226	1225	1224	1223	1222	1221	1220	1219	1218	1217	1216	1215	1214	1213	1212	1211	1210	1209	1208	1207	1206	1205	1204	1203	1202	1201	1200	1199	1198	1197	1196	1195	1194	1193	1192	1191	1190	1189	1188	1187	1186	1185	1184	1183	1182	1181	1180	1179	1178	1177	1176	1175	1174	1173	1172	1171	1170	1169	1168	1167	1166	1165	1164	1163	1162	1161	1160	1159	1158	1157	1156	1155	1154	1153	1152	1151	1150	1149	1148	1147	1146	1145	1144	1143	1142	1141	1140	1139	1138	1137	1136	1135	1134	1133	1132	1131	1130	1129	1128	1127	1126	1125	1124	1123	1122	1121	1120	1119	1118	1117	1116	1115	1114	1113	1112	1111	1110	1109	1108	1107	1106	1105	1104	1103	1102	1101	1100	1099	1098	1097	1096	1095	1094	1093	1092	1091	1090	1089	1088	1087	1086	1085	1084	1083	1082	1081	1080	1079	1078	1077	1076	1075	1074	1073	1072	1071	1070	1069	1068	1067	1066	1065	1064	1063	1062	1061	1060	1059	1058	1057	1056	1055	1054	1053	1052	1051	1050	1049	1048	1047	1046	1045	1044	1043	1042	1041	1040	1039	1038	1037	1036	1035	1034	1033	1032	1031	1030	1029	1028	1027	1026	1025	1024	1023	1022	1021	1020	1019	1018	1017	1016	1015	1014	1013	1012	1011	1010	1009	1008	1007	1006	1005	1004	1003	1002	1001	1000	999	998	997	996	995	994	993	992	991	990	989	988	987	986	985	984	983	982	981	980	979	978	977	976	975	974	973	972	971	970	969	968	967	966	965	964	963	962	961	960	959	958	957	956	955	954	953	952	951	950	949	948	947	946	945	944	943	942	941	940	939	938	937	936	935	934	933	932	931	930	929	928	927	926	925	924	923	922	921	920	919	918	917	916	915	914	913	912	911	910	909	908	907	906	905	904	903	902	901	900	899	898	897	896	895	894	893	892	891	890	889	888	887	886	885	884	883	882	881	880	879	878	877	876	875	874	873	872	871	870	869	868	867	866	865	864	863	862	861	860	859	858	857	856	855	854	853	852	851	850	849	848	847	846	845	844	843	842	841	840	839	838	837	836	835	834	833	832	831	830	829	828	827	826	825	824	823	822	821	820	819	818	817	816	815	814	813	812	811	810	809	808	807	806	805	804	803	802	801	800	799	798	797	796	795	794	793	792	791	790	789	788	787	786	785	784	783	782	781	780	779	778	777	776	775	774	773	772	771	770	769	768	767	766	765	764	763	762	761	760	759	758	757	756	755	754	753	752	751	750	749	748	747	746	745	744	743	742	741	740	739	738	737	736	735	734	733	732	731	730	729	728	727	726	725	724	723	722	721	720	719	718	717	716	715	714	713	712	711	710	709	708	707	706	705	704	703	702	701	700	699	698	697	696	695	694	693	692	691	690	689	688	687	686	685	684	683	682	681	680	679	678	677	676	675	674	673	672	671	670	669	668	667	666	665	664	663	662	661	660	659	658	657	656	655	654	653	652	651	650	649	648	647	646	645	644	643	642	641	640	639	638	637	636	635	634	633	632	631	630	629	628	627	626	625	624	623	622	621	620	619	618	617	616	615	614	613	612	611	610	609	608	607	606
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Produits d'exploitation

Outre son chiffre d'affaires de prestations la SIDI se rémunère via des produits d'exploitation liés à ses activités de financement (commissions, jetons de présence...) et perçoit des frais administratifs pour la mise en œuvre des cofinancements et des enveloppes d'assistance technique.

	2022	2023	2024
Prestation CTD pour l'accompagnement des partenaires	800 000	750 000	640 000
Prestations autres (donc EFFISOL)	149 188	213 580	244 473
Produits du portefeuille (commissions, jeton présence...)	145 655	146 003	202 844
Remboursements et forfait de charges	98 423	2 223	
Autres produits d'exploitation (dont frais gestion colt)	106 453	63 148	71 357
Total prestations et autres produits	1 359 710	1 175 746	1 158 674
Cofinancements pour l'accompagnement des partenaires	463 152	203 029	251 904
Cofinancements Facilité Assistance Technique EFFISOL	153 752	80 164	201 008
Total cofinancements	616 904	283 194	452 912
Reprise de provisions	27 913	87 306	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 004 526	1 546 246	1 641 577
			8%

Les produits d'exploitation liés au portefeuille s'élèvent à 202 844 € en 2024, en hausse de 39 % par rapport à l'année précédente, résultant de la croissance du du volume de décaissements sur les prêts.

À cela s'ajoutent 71 357 € (+12%) d'autres produits d'exploitation, dont 60 459 € de rattachement de frais de gestions dans le cadre de la gestion de ces enveloppes d'AT au prorata du montant des activités financées dans l'année.

Au total les produits d'exploitation de l'année ont augmenté de 6% et s'élèvent à 1,6MEUR.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent en deux catégories : d'une part les charges dédiées aux opérations sur le terrain, c'est à dire l'ensemble des frais liés à la mission d'accompagnement des partenaires (appui/conseil et réflexions thématiques et transversales) et à la participation à la gouvernance et d'autre part, les charges de siège qui couvrent les frais liés à la vie de la chaîne de solidarité pour le financement au Nord, soit communication, frais de fonctionnement et ressources humaines autres que celles affectées aux opérations, cf. annexe 9.

	2022	2023	2024
Charges liées aux opérations	2 478 547	2 082 978	2 312 751
Charges siège	1 586 518	1 429 172	1 296 538
Total charges	4 065 065	3 512 150	3 609 289
			1%

Les charges d'exploitation augmentent de 3% malgré une baisse importante (10%) au niveau des charges sièges liées à la prise en charge du salaire du Gérant par le CCFD-Terre Solidaire. Les charges opérationnelles augmentent du fait de l'augmentation des enveloppes d'assistance technique sous gestion (+200KEUR) mais sont stables en dehors de ces charges d'AT qui sont contrebalancées aux subventions mobilisées et donc neutres sur le compte de résultat.

	2022	2023	2024
Total frais de mission pour l'accompagnement	207 553	224 673	151 467
Total prestations externes	444 807	501 073	501 003
Total frais de personnel (inclus dans les salaires)	2 112 110	2 151 677	2 020 164
Total autres charges d'exploitation (hors bases NPI)	417 763	565 156	563 260
Charges et honoraires de charges liées à la gestion des colts	463 152	207 029	259 078
Charges Facilité d'EFFISOL (prestations AT)	117 050	87 215	220 098
Dotations aux provisions exploitation	92 971	33 116	21 256
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 965 086	3 500 359	3 430 800
			1%

La masse salariale a baissée de 8% en 2024 du fait de l'absence de salaire de DG et par le départ en contrat VSI de 3 salariés SIDI dont les indemnités entrent désormais dans la catégorie prestations externes. Au 31/12/2024, la SIDI compte 28 personnes dans ses effectifs au 31.12.2024 et 25 en effectif moyen annuel.

Les prestations externes ont augmenté de 60% en 2024 mais restent inférieures au niveau de 2022. Elles se décomposent en deux parties :

- Les prestations liées aux opérations et à l'accompagnement des partenaires : Ces prestations permettent d'assurer la participation à la gouvernance des structures ou la SIDI est actionnaire et correspondent également à des missions d'appui aux partenaires directement financées par la SIDI.
- Les prestations siège : elles couvrent principalement les services de cabinets d'avocats pour des études juridiques, l'émission d'opinions légales, ainsi que les honoraires liés à l'audit des comptes sociaux, le prestataire informatique, l'externalisation de la gestion de la paie...

L'augmentation des prestations externes s'explique par un recours accru au portage salarial et au volontariat de solidarité internationale (VSI) via la DCC (Délégation Catholique pour la Coopération et le Développement), permettant d'avoir davantage de personnel basé sur le terrain. Parallèlement, la SIDI a fait appel à un plus grand nombre de consultants locaux pour le suivi des partenaires. Cette évolution a conduit à une baisse des frais de missions de suivi et d'accompagnement, les salaires effectuant moins de déplacements.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté significativement en 2023 avec la mise en place de la garantie risque politique en Ouganda, les frais de commissions élevés sur le rattachement de la trésorerie FCFA logée au Niger et avec l'organisation de l'événement des 40 ans de la SIDI. En 2024, ces charges sont stables en 2024 malgré les nouveaux frais liés à la migration et à la maintenance du nouvel ERP Odoo, et aux coûts d'installation et de bureau des équipes SIDI délocalisées en Afrique.

Il est important de noter que le CCFD-Terre Solidaire loge la SIDI à titre gratuit, et que le CCFD n'a donc aucun frais de loyers. La location de bureaux pour la SIDI représenterait un coût estimé à environ 150KEUR. Les charges du Gérant, issu du CCFD (conforme les Statuts), mais désormais présent à la SIDI à temps plein, ont également été portées par le CCFD-Terre Solidaire en 2024.

Charges engagées sur les différents programmes d'assistance technique
Projet FIFAD

Pays	Organisation partenaire	Montants aux partenaires	
		SOLCIPA	ADPPE
Burkina Faso		64 040	2 275
Mali		7 164	22 148
Totaux		71 204	24 423



Audit - Bureau de Paris
16, rue de Valenciennes
75008 Paris

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papou de la Vierge - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique



**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPEMENT
ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable
Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 323 090 238

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la SCA SIDI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.I.D.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 6 « Evénements postérieurs » page 10 de l'annexe.

B - Risques - LAB :

Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment (LAB), la SIDI dispose d'une procédure ad hoc lors des demandes d'obtention de prêts, de prise de participations ou de l'entrée de tout actionnaire dans le capital de la société visant à :

- La vérification du partenaire auprès du GAFI
- L'appréciation du client (visite terrain)
- Réaliser des recherches sur internet portant sur les personnes clés de la société
- L'identification des bénéficiaires effectifs
- La rédaction d'une synthèse du risque.

La procédure met également en évidence différents documents à obtenir avant la prise de décision du comité de gérance.

Les 2 partenaires (filiales) les plus importants de la SIDI se situent en Ouganda (Pays se situant sur la liste GAFI au 31 décembre 2024) :

- Century Bank
- Soluti.

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de la structure permet de répondre aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2. Synthèse des risques :

Exposition	Risque	Impact
Risque financier	Exposition risques Pays & couverture	Exposition Ouganda : il convient de maintenir la vigilance compte tenu des investissements significatifs réalisés.
Risque financier	Mécanisme de couverture "FID" et les réserves disponibles	Une réflexion sur l'évolution de la couverture "FID" est à poursuivre sur l'exercice 2025.
Risque "LAB"	Lutte anti-blanchiment	Le dispositif de contrôle interne permet de répondre aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Fait à Paris le 12 mai 2025
Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

cyrille BAUD
Cyrille BAUD

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la dépréciation du portefeuille, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 12 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Cyrille BAUD

V. Coûtant le 27 janvier

Cyrille BAUD

b. Sahel : Burkina – Mali – Niger

Le détail des prises de participations prêts et garanties au Sahel fait ressortir un encours brut de 3,5 M€.

Depuis quelques exercices, nous observons des contraintes sur la disponibilité de la trésorerie dans les pays du Sahel. La sortie de devises dans les pays du sud et de l'est est limitée du fait de blocages des autorités locales.

c. Palestine

Le détail des prises de participations prêts et garanties en Palestine fait ressortir un encours brut de 870 k€..

Compte tenu du contexte géopolitique de la région, les investissements demeurent incertains.

1.2 Mécanisme de couverture « FID » et les réserves disponibles :

a. Le FID :

Le FID est un compte courant d'actionnaires non rémunéré destiné à couvrir les risques inhérents à la mission de la SIDI. Par ce mécanisme, les actionnaires ont cherché à donner à cette dernière la possibilité de prendre des risques importants dans sa politique d'investissement. Il est contractualisé par des conventions avec chaque actionnaire concerné.

Le FID est une couverture du risque relatif au portefeuille « Sud » et ne couvre pas :

- Les risques de fraude et/ou de mauvaise gestion,
- Les impayés et à chaque fois que la responsabilité de la SIDI est mise en évidence (erreur manifeste et possible d'identification).

Le taux d'utilisation du FID est passé à 100% depuis la clôture 2023.

A la clôture 2024, il en ressort une utilisation de 4,4 M€ avec pour conséquence l'absence « d'amortisseur » sur les exercices futurs sans abondements complémentaires.

Il est cependant à noter un don de 1 M€ sur l'exercice 2024 pouvant venir en complément du FID sur les exercices futurs.

b. Les réserves constituées :

Les réserves statutaires de la SIDI (Fonds de développement ESUS) s'élèvent à la clôture de 3,1 M€. Cette dernière dispose également de réserves spécifiques relatives à la couverture du FID de 0,8 M€.

1.3 Assurances Pays :

La SIDI a souscrit à une assurance en couverture de son exposition au risque Pays. L'assurance « Exposition Ouganda » ne couvre pas les actifs résultant d'un défaut de gestion financière de la structure.

Compte tenu de ce qui précède, il existe un risque financier sur les investissements réalisés dans certains pays notamment ceux figurant au Sahel et en Afrique de l'Est (dont l'Ouganda). Le GAFI a actualisé la liste des juridictions sous surveillance en février 2024 avec la sortie de l'Ouganda ; toutefois la vigilance est à maintenir compte tenu des investissements significatifs dans ce pays.

Une réflexion sur l'évolution de la couverture « FID » est à poursuivre sur l'exercice 2025.

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIERES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRETE DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.O.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable

2. PRESENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1 Règles générales
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Immobilisations financières
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE METHODES D'EVALUATION

5. CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

6. RISQUE SAHEL

7. EVENEMENTS POSTERIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2020)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2020)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2020)

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2020)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- 5.1 Charges constatées d'avance
- 5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (tableau ci-joint)

III. EXPLICATIONS DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

- 1.1 Location de matériel
- 1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 1.1 Engagements à l'étranger
- 1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger donnés au profit de :

MADAGASCAR	MGA	375 000 000	78 993	78 993	01/06/2026
	Total	375 000 000	78 993	78 993	

Cet engagement est couvert par un montage financier auprès de la BNPP, mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est portée caution de cet engagement auprès de la BNPP.

1.2 Contre-garanties données au profit de :

AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 152 309	822 045	30/06/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 254 965	301 192	02/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 205 805	60 340	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	8 400 000 000	2 041 764	346 923	24/11/2026
MADAGASCAR	MGA	990 000 000	200 527	200 527	01/03/2025
MADAGASCAR	EUR	100 000	100 000	100 000	26/01/2026
	Total		5 956 370	1 530 500	4 425 870

Les contre-garanties représentent également des engagements hors bilan à hauteur de 4,4 MG, facilitant un refinancement bancaire local sans être couvertes par une caution bancaire.

VI AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2024

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise	VSI
Ingénieurs et cadres	22	2	1
Employés	6		
Total		31	

Présentation de la SIDI et son activité

La SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, est un investisseur social créé en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire pour contribuer à la consolidation d'activités économiques initiées par des populations défavorisées dans les pays du Sud et de l'Est.

Pour ce faire, elle fournit à des acteurs locaux, tels que les institutions de microfinance et les organisations de producteurs, des financements adaptés (prises de participation durables, prêts en monnaie locale, garanties) et de l'accompagnement sur mesure afin d'appuyer leur consolidation.

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIERES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRETE DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions ont été renouvelées en 2019 pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance et de l'Agriculture

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-valeur latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions.

L'encours du FID qui s'élevait à 4.652.640 € au 31/12/2023 et représentait 10% du portefeuille de la SIDI n'a pas été réabondé cette année et a donc diminué compte tenu de pertes enregistrées en fin d'année.

	dec-20	dec-21	dec-22	dec-23	dec-24
Ready for Investment in Development (RD) in € M	4 791 155	4 729 155	3 570 029	4 529 397	4 831 030
Contribution CC-ID-TERRA SOLAIRE	-	-	-	-	-
Contribution COPERATION SAAP	-	1 000 000	-	-	-
Contribution ESD	(15 000)	-	-	-	-
Total contribution to RD from Partners	(15 000)	1 000 000	-	-	-
RD 2024-25: Total Expenditure due to safety of production	4 776 155	3 729 155	3 555 029	4 529 397	4 826 030
Pertes d'électricité et CO2 dans l'année	-	(102 137)	(203 749)	(767 063)	(182 552)
Recoveries from RD 2024-25	-	-	-	-	-
Ready for Investment in Development (RD) in \$1.5	4 776 155	3 624 018	3 555 397	4 462 334	4 870 484
CC-ID-TERRA SOLAIRE	-	505 314	406 301	410 577	394 464
COPERATION SAAP	-	4 239 651	5 173 763	4 041 066	4 076 564
Investment Available in RD (RD 2024)	3 540 841	3 785 352	4 769 279	4 462 334	4 478 468
Ratio of utilisation of RD	72%	67%	79%	100%	100%
Ratio RD/production	13%	16%	12%	10%	9%

L'augmentation significative des risques a entraîné un niveau de risques dépassant les capacités du FID depuis 2023.

Le total des nouvelles dotations aux provisions éligibles au FID pour l'exercice ont été intégralement affectées à la SIDI pour un montant de 1 70 476 €, dont :

- 438 254 € pour couvrir le risque contrepartie sur les titres de participation ;
- 732 222 € pour couvrir le risque contrepartie sur les prêts.

1.2 Les autres titres non couverts par le FID

Au 31/12/2024, à la clôture de l'exercice, des reprises de provisions et des dotations complémentaires ont été constatées concernant les autres risques des fonds de financement, non couvertes par le FID.

- Des dotations ont été constatées pour les titres de participation dans SEEA, KAMPANI, PHITRUST ASIA, DAMAN et INPUSE à hauteur de 132,730 €
- Une reprise de 100,000 € pour le compte courant logé chez DAMAN (Palestine) suite au passage en perte de cet actif.

Le stock des provisions prises en charges par la SIDI au 31.12.2024 s'élève à 3.106.538 €. (cf. tableau ci-dessous)

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	600 359		600 359
Résultat exceptionnel	853 755		853 755
Résultat comptable	1 454 114		1 454 114

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances annuelles

Matériel	Relevances annuelles H.T.	Durée
Photocopieur C504	9 416	5 ans
Photocopieur C458	112	5 ans
Total	9 528	

le contrat C458 a été souscrit en juillet 2019 pour 5 ans, le contrat C2501 a été souscrit en avril 2023 pour 5 ans.

1.2 Location Immobilière

Méant.

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Lamy liaison - abonnement juridique 2025	4 203
Amplitudes - déplacements 2025	2 372
Divers	605
Total	7 180

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	698 518
BIO	240 194
AFD - FISEA	201 714
US - DFC	231 408
Contribution locale	75 702
PROJET ADA- SSNUP	493 424
AT- SIDI - divers	3 534
	1 195 476

Le programme d'assistance technique de FEFISOL II (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique) bénéficie de plusieurs sources de financement :

- Depuis 2022, et pour une durée de cinq ans, la BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries) contribue à son financement.
- A partir de 2023, l'AFD (Agence Française de Développement) soutient également ce programme pour cinq ans via la facilité FISEA.
- En 2024, la DFC (United States International Development Finance Corporation) s'est engagée à financer l'assistance technique sur cinq ans, mais le contrat est actuellement suspendu après le versement d'un premier acompte.

A partir de 2021, l'ONG ADA (Appui au développement autonome) dans le cadre du programme SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling)-proposé par un consortium de bailleurs internationaux (coopérations suisse, luxembourgeoise et liechtensteinois) - contribue au financement des projets d'assistance technique soutenant les acteurs de la chaîne de valeur agricole. La convention qui était initialement de 3 ans a été reportée de 16 mois pour la phase 1.

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
BAKERITILLY STRECO - Commissaire aux comptes	28 000
MTX- Frais annuels liés au reporting financier	1 846
Divers	3 197
Total	33 043

Partenaires	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation				
ABC	49 999			49 999
COOPMED	526 408			526 408
KAMPANI	10 440	43 559		53 999
SEFEA	109 311	266		109 576
PHITRUST ASIA		67 688		67 688
DAMAN		4 497		4 497
IMPULSE		16 720		16 720
PF éligible au FID	742 671	438 254		1 180 924
Total Participations	1 438 829	570 983		2 009 812
Prêt				
PF éligible au FID	364 504	732 222		1 096 726
Total Prêts	364 504	732 222	-	1 096 726
Garantie				
DAMAN	100 000		100 000	
Total Garantie	100 000		100 000	
Perte de change				
PF complément FID	373 708		373 708	
Total Perte de change	373 708		373 708	
Total général	2 277 040	1 303 206	473 708	3 106 538

1.3 Le capital variable

Depuis l'AGE du 5 novembre 2013, le capital de SIDI SCA est variable. Il s'élève à 35.177.360 € au 31/12/2024 contre 34.362.640 € au 31/12/2023

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :

- * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
- * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatiques	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Participations, créances rattachées

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition net des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire pour la couverture du risque, les titres de participation ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D, concerne les prises de participations nomades fonds d'investissements (COOPMED, FEFISOL) et la filiale SOLUTL.

4. ETAT DES ECHANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances		MONTANTS		A 1an		A plus	
Euros		31/12/2024		au Plus		d'un an	
ETAT DES CREANCES							
Actif immobilisé							
Prêts		19 708 967		12 404 556		7 304 401	
Autres immobilisations financières		47 994		47 994		-	
Sous total		19 756 954		12 452 550		7 304 401	
Actif circulant							
Créances clients et comptes rattachés		42 391		42 391		105 000	
Autres créances - Etats et autres		105 000				457 284	
Autres Créances - Debiteurs divers		844 634		387 346			
Charges constatées d'avance		7 180		7 180			
Sous total		999 201		436 917		562 284	
Total "CREANCES"		20 756 156		12 889 467		7 866 685	
ETAT DES DETTES							
Emprunts auprès des établissements de crédits		2 753 774				2 753 774	
Detournés bancaires		1 016 528				1 016 528	
Compte-courant - Associés		553 772				553 772	
Compte-courant - Fonds d'initiation au développement		4 470 047				4 470 047	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		89 223		89 223			
Dettes fiscales et sociales		433 962		433 962			
Investissements à réaliser		400 000		400 000			
Autres dettes		69 243		69 243			
Produits constatés d'avance		1 195 476		545 445		650 025	
Total "DETTES"		10 952 025		1 537 876		9 414 149	

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS

Détail des amortissements (en euros)	Valeur début exercice	Dotation	Reprise Cession	Virements poste à poste	Valeur fin exercice
AMORTISSEMENTS INCORPORABLES					
Loyers	96 699	527			96 225
Total des immobilisations incorporelles	96 699	527			96 225
AMORTISSEMENTS CORPORELLES					
Install. Générale et agencement divers	199 880	5 099	14 671		190 308
Matériel de bureau et mobilier informatique	98 002	8 165	5 237		110 930
Total des immobilisations corporelles	297 882	13 264	19 908		291 238
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	394 581	13 791	19 908		387 464

3. TABLEAU PROVISIONS

Détail des provisions Euros	MONTANTS 1er Janvier	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANTS
PROVISIONS REGLEMENTAIRES				
Provisions réglementées pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total "Provisions Réglementées"				
PROV. P/RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour litiges				
Prov. pour perte de change	373 208,07		373 208,07	-
Prov. pour compte bancaires étrangers	98 149,01		5 143,04	93 005,97
Prov. pour prêt Solim	-	18 568,22		18 568,22
Prov. pour risque spécifique continental (C14, Sahel)	323 002,00		12 497,00	310 505,00
Prov. départ à la retraite	219 550,00	24 226,00		243 776,00
Total "Prov. P/Risques & Charges"	1 014 409	42 794	391 348,11	665 845
Provision pour dépréciation				
- Titres de participation	1 418 826,53	570 981,38	-	2 009 811,91
- Prêts & autres immobil. financ.	364 503,88	732 222,25		1 096 726,13
- Autres titres immobilisés	100 000,00		100 000,00	-
- Autres provisions pour dépréciation	106 915,37	5 992,71	106 048,29	6 859,79
Total "Prov. Pour Dépréciation"	2 010 248	1 309 196	206 048	3 113 398
TOTAL PROVISIONS	3 024 747	1 351 993	597 396	3 779 343

En cas de circonstances structurelles critiques — telles que des problèmes de gouvernance chez le partenaire, des risques de convertibilité ou de transfert de devises — la SIDI peut décider de provisionner au-delà de la situation bilanciale. Le niveau de provisionnement est alors défini au cas par cas par le Comité de direction (CODIR), sur proposition conjointe de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

3.3.2 Prêts

Ils sont valorisés à la valeur historique net des remboursements et des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » (cf. supra 1), les prêts ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts nord (FISIQ) et à la filiale SOLUTI qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

Ils font l'objet d'une dépréciation si les échéances de paiements sont en retard.

A la clôture de l'exercice, les prêts faisant partie du portefeuille à risque à 90 j. (PAR 90) font l'objet d'un provisionnement à hauteur de 100%.

En cas de prêt restructuré ou d'un risque majeur lié au contexte, le niveau de provisionnement est décidé au cas par cas au niveau du CODIR sur proposition de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

Le PAR à 30j est mentionné dans les rapports intermédiaires afin de se rapprocher des règles du secteur et de répondre au mieux aux principes de prudence.

3.3.3 Garanties

Les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement sont valorisées à la valeur historique. Ils font l'objet d'une dépréciation en cas de recouvrement incertain.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 5.380.213 € au 31/12/2024.

Une reprise de provision pour dépréciation des comptes titres gérés par la société Meeschaert a été constatée pour un montant total de 106.048 € et une dotation de 5.993 €, tandis que le montant des plus-values latentes est de 825.428 € au 31/12/2024.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés-cadres et employés.

Une provision complémentaire a été constituée de 24.226 € afin de pallier aux engagements de retraite de l'ensemble du personnel. La ladite provision s'élève à 243.776 € au 31/12/2024.

3.7.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31/12/2024, une provision supplémentaire a été enregistrée cette année pour couvrir le risque de change sur un prêt accordé à Soluti en fin d'année, dont le décaissement a eu lieu en janvier 2025.

Dans le même temps, des reprises de provision significatives par rapport à 2023 ont été constatées représentant un montant total de 391.348 € réparti comme suit :

- 373.708 € pour couvrir le risque de change sur le portefeuille des prêts;
- 17.640 € d'ajustements pour couvrir le risque sur les comptes bancaires domiciliés à l'étranger et le risque convertibilité du Franc CFA vis-à-vis de l'EUR dans le Sahel.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, depuis 2015, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à une participation croisée, une ligne de crédit s'élevant au 31/12/2024 à 1.016.528 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI pour le refinancement de ses partenaires SIDI au Sud.

4. CHANGEMENTS DE METHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE METHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS

Risque financement américain :

L'élection de Donald Trump en tant que Président des Etats-Unis et la suspension de certains financements américains ont un impact direct assez limité sur les comptes de la SIDI. Le financement de l'assistance technique FEFISOL II par DFC n'est pas formellement remis en cause, mais par prudence, la contribution de DFC n'a été comptabilisée qu'à hauteur du montant effectivement perçu, soit 230 X€ sur les 1,3 M€ prévus par la convention d'accord.

EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS

Détail des immobilisations (en euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	96 341				96 341
Logiciels	96 341				96 341
Total des immobilisations incorporées	96 341				96 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Batiments et agencements divers	211 792	11 744	14 671		208 865
Atteint de bureau et mobilier informatique	114 797	2 440	5 137		111 991
Total des immobilisations corporelles	326 589	14 184	19 808		320 965
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations	25 821 454	1 275 115	1 658 864	-152 449	25 235 266
Autres titres immobilisés	100 000		100 000		
Prêts & autres immobil. financ.	14 431 480	13 467 681	8 344 656	152 449	19 756 954
Total des immobilisations financières	40 402 934	14 692 827	10 103 520		44 992 241
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	40 825 334	14 707 011	10 123 428		45 408 917

Nicolas Lissac
Gérant SIDI



Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL.

Nicolas
FOURNIER
Gérant SIDI

**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse

75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la SCA SIDI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.I.D.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 6 « Evénements postérieurs » page 10 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la dépréciation du portefeuille, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 12 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD

BILAN
au 31/12/2024

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE 2023
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	96 341	96 225	115	642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations, agencements	208 365	190 308	18 057	11 412
Matériel de bureau et informatique	111 991	100 930	11 060	16 765
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	25 235 286	2 009 812	23 225 475	24 382 625
<i>Participations Sud</i>	<i>24 095 688</i>	<i>1 779 518</i>	<i>22 316 170</i>	<i>23 412 791</i>
<i>Participations Nord</i>	<i>1 139 599</i>	<i>230 294</i>	<i>909 305</i>	<i>969 834</i>
Prêts et créances immobilisées	19 708 960	845 534	18 863 426	14 081 183
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Intérêts courus sur prêts	47 994	-	47 994	35 793
TOTAL (I)	45 408 937	3 242 810	42 166 127	38 528 421
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients	42 391	-	42 391	66 314
Cofinancements :	105 000	-	105 000	150 629
AUTRES CREANCES				
Avances sur portefeuille (1)	457 284	251 192	206 093	429 194
Produits à recevoir	146 784	-	146 784	65 492
Autres créances	240 562	-	240 562	87 254
Valeurs mobilières de placement	8 426 350	6 860	8 419 491	10 683 641
Disponibilités	4 213 082	-	4 213 082	4 388 842
Caisse	5 567	-	5 567	1 784
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 120	-	7 180	19 614
Ecart de conversion Actif	-	-	-	373 708
TOTAL (II)	13 644 201	258 052	13 386 149	16 266 471
TOTAL GENERAL (I & II)	59 053 138	3 500 862	55 552 277	54 794 891

BILAN
au 31/12/2017

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE 2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 177 360	34 362 640
Réserves		
Réserve légale	3 341 933	3 335 306
Réserve statutaire fonds devpt Esus	3 162 459	3 037 866
Autres réserves dédiées aux risques du PF	768 440	768 440
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	1 454 114	132 547
TOTAL (I)	43 904 307	41 636 798
PROVISIONS		
Provisions pour risques	403 601	794 949
Autres provisions	262 344	219 550
TOTAL (II)	665 945	1 014 499
DETTES		
CCA - Actionnaires	4 104	5 988
Actionnaire - SIDI GESTION	11 325	14 765
CCA - FID	4 470 047	4 652 639
CCA - Personnes morales	528 357	986 929
CCA - Personnes physiques	9 985	21 097
Emprunts	2 753 774	2 683 770
Autres dettes financières	1 016 528	1 492 381
Sous-total Dettes à long terme	8 794 121	9 856 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 223	76 728
Dettes fiscales et sociales	433 962	446 926
Investissements à réaliser	400 000	550 000
Autres dettes	69 243	98 032
Sous-total Dettes courantes	992 427	1 171 685
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 195 476	1 115 341
TOTAL (III)	10 982 025	12 143 594
TOTAL GENERAL (I à III)	55 552 277	54 794 891

BILAN
au 31/12/2024

Compte de résultat 2024

(en Euros)	2024	2023
Prestation CCFD pour l'accompagnement des partenaires	640 000	750 000
Prestations autres (dont FEFISOL)	244 473	213 580
Cofinancements pour l'accompagnement des partenaires	261 905	203 029
Cofinancements Facilité Assistance Technique FEFISOL	220 698	80 164
Produits portefeuille (commissions, jetons présence...)	202 844	146 003
Refacturation de charges	0	2 723
Autres produits d'exploitation	71 357	63 438
Reprises de provisions d'exploitation	0	87 356
Total produits d'exploitation	2 541 277	1 946 293

Frais de personnel	2 020 149	2 181 677
Frais de missions suivi/accompagnement	151 487	204 919
Prestations externes	361 863	226 073
Charges & transferts à projets liées aux cofinancements	269 038	206 937
Charges liées à la Facilité Assistance Technique FEFISOL	220 698	87 218
Autres charges d'exploitation	389 000	359 317
Taxes et versements assimilés	160 439	192 912
Dotations aux amortissements	13 791	13 649
Dotations aux provisions d'exploitation	24 226	33 448
Total charges d'exploitation	3 510 690	3 508 150

RESULTAT D'EXPLOITATION

Revenus du portefeuille de prêts - Intérêts brut	1 281 683	1 086 462
Revenus des prises de participation - Dividendes	2 393 848	1 737 018
Revenus des placements (dont FID)	416 560	191 844
Gains de change réalisés	71 821	79 562
Gains de changes latents	137 429	14 847
Reprise de provisions sur la portefeuille (HORS FID)	486 205	153 749
Reprise de provisions autres	111 191	587 561
Total produits financiers	3 808 937	3 851 043

Intérêts sur emprunts	77 439	132 154
Pertes de changes réalisées	157 596	398 268
Pertes de changes latentes	9 724	131 565
Pertes liés au portefeuille (radiations...)	642 786	108 833
Pertes cession valeur mobilière de placement	113 651	7 098
Dotation provisions portefeuille (FID-SIDI)	1 170 476	909 627
Dotation provision portefeuille (HORS FID)	157 291	436 160
Dotation provision autres	0	2 188
Autres charges financières	0	44 786
Total charges financières	2 179 583	2 120 601

RESULTAT FINANCIER

Produits exceptionnels	2 125 817	224 169
Charges exceptionnelles	1 131 042	757 119

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Impôts sur le résultat	0	0
RESULTAT NET	3 434 110	3 122 542

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.D.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1 Règles générales
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Immobilisations financières
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

6. RISQUE SAHEL

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2020)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2020)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2020)

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2020)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

III. EXPLICATIONS DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Présentation de la SIDI et son activité

La SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, est un investisseur social créé en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire pour contribuer à la consolidation d'activités économiques initiées par des populations défavorisées dans les pays du Sud et de l'Est.

Pour ce faire, elle fournit à des acteurs locaux, tels que les institutions de microfinance et les organisations de producteurs, des financements adaptés (prises de participation durables, prêts en monnaie locale, garanties) et de l'accompagnement sur mesure afin d'appuyer leur consolidation.

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions ont été renouvelées en 2019 pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance et de l'agriculture

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-value latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions.

L'encours du FID qui s'élevait à 4.652.640 € au 31/12/2023 et représentait 10% du portefeuille de la SIDI n'a pas été réabondé cette année et a donc diminué compte tenu de pertes enregistrées en fin d'année.

Au 31/12/2024, l'encours du FID s'élève à 4.470.048 € (9% du portefeuille) et est affecté à 100% du fait du niveau de provisions sur le portefeuille (Cf. tableau ci-dessous).

	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24
Provisions affectées au FID (voir note 1.1)	4 741 191	5 726 193	5 624 624	5 420 807	4 652 638
Contribution CCFD-TERRE SOLIDAIRE	-	-	-	-	-
Contribution Congrégation SAAP	-	1 000 000	-	-	-
Contribution ESD	(15 000)	-	-	-	-
Total contribution au FID dans l'année	(15 000)	1 000 000	-	-	-
FID au 31/12 - Provisions affectées au FID (voir note 1.1)	4 726 191	5 726 193	5 624 624	5 420 807	4 652 638
Pertes affectées au FID dans l'année	-	(102 137)	(203 743)	(767 668)	(182 592)
Recouvrements pertes sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-
FID au 31/12 - Provisions affectées au FID (voir note 1.1)	4 726 191	5 624 056	5 420 881	4 653 139	4 470 048
CCFD-TERRE SOLIDAIRE	505 314	496 301	478 321	410 577	394 464
ESD	-	-	-	-	-
Congrégation SAAP	4 220 877	5 127 755	4 942 560	4 242 063	4 075 584
Provisions affectées au FID (voir note 1.1)	4 726 191	5 624 056	5 420 881	4 653 139	4 470 048
Ratio d'utilisation du FID	71%	67%	79%	100%	100%
Ratio FID/portefeuille	13%	16%	12%	10%	9%

Depuis 2019, la SIDI a constitué une réserve pour couvrir les risques financiers sur les mêmes modalités que le F.I.D à hauteur de 768.440€.

L'augmentation significative des risques a entraîné un niveau de risques dépassant les capacités du FID depuis 2023.

Une perte de 182.592€ a été comptabilisée sur le FID qui s'élève donc désormais à 4.470.048€ au passif du bilan SIDI. La SIDI a absorbé une perte de 62.388 € dans le cadre de sa contribution au FID.

Le total des nouvelles dotations aux provisions éligibles au FID pour l'exercice ont été intégralement affectées à la SIDI pour un montant de 1 170 476€, dont :

- 438 254 € pour couvrir le risque contrepartie sur les titres de participation ;
- 732 222 € pour couvrir le risque contrepartie sur les prêts.

Ces dotations aux provisions ont été partiellement compensées par les reprises de provisions sur le risque de change de 373.708€ soit 796.768€ de dotations nettes supportées par la SIDI sur le portefeuille SUD éligible au FID.

1.2 Les autres titres non couverts par le FID

Les autres titres de participation, ainsi que les autres immobilisations financières ne rentrant pas dans le champ de la convention FID, ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis.

Au 31/12/2024, à la clôture de l'exercice, des reprises de provisions et des dotations complémentaires ont été constatées concernant les autres risques des fonds de financement, non couvertes par le FID.

- Des dotations ont été constatées pour les titres de participation dans SEFEA, KAMPANI, PHITRUST ASIA, DAMAN et INPULSE à hauteur de 132.730 €
- Une reprise de 100.000 € pour le compte courant logé chez DAMAN (Palestine) suite au passage en perte de cet actif.

Le stock des provisions prises en charges par la SIDI au 31.12.2024 s'élève à 3.106.538 €. (cf. tableau ci-dessous)

Partenaires	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation				
ABC	49 999			49 999
COOPMED	526 408			526 408
KAMPANI	10 440	43 559		53 999
SEFEA	109 311	266		109 576
PHITRUST ASIA		67 688		67 688
DAMAN		4 497		4 497
INPULSE		16 720		16 720
PF éligible au FID	742 671	438 254		1 180 924
Total Participations	1 438 829	570 983		2 009 812
Prêt				
PF éligible au FID	364 504	732 222		1 096 726
Total Prêts	364 504	732 222	-	1 096 726
Garantie				
DAMAN	100 000		100 000	
Total Garantie	100 000		100 000	
Perte de change				
PF complément FID	373 708		373 708	
Total Perte de change	373 708		373 708	
Total général	2 277 040	1 303 206	473 708	3 106 538

1.3 Le capital variable

Depuis l'AGE du 5 novembre 2013, le capital de SIDI SCA est variable. Il s'élève à 35.177.360 € au 31/12/2024 contre 34.362.640 € au 31/12/2023

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :
 - * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
 - * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Participations, créances rattachées

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition net des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire pour la couverture du risque, les titres de participation ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D. concerne les prises de participations nordles fonds d'investissements (COOPMED, FEFISOL) et la filiale SOLUTI.

En cas de circonstances structurelles critiques — telles que des problèmes de gouvernance chez le partenaire, des risques de convertibilité ou de transfert de devises — la SIDI peut décider de provisionner au-delà de la situation bilancielle. Le niveau de provisionnement est alors défini au cas par cas par le Comité de direction (CODIR), sur proposition conjointe de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

3.3.2 Prêts

Ils sont valorisés à la valeur historique net des remboursements et des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » (cf. supra 1), les prêts ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts nord (FISIQ) et à la filiale SOLUTI qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

Ils font l'objet d'une dépréciation si les échéances de paiements sont en retard.

A la clôture de l'exercice, les prêts faisant partie du portefeuille à risque à 90 j. (PAR 90) font l'objet d'un provisionnement à hauteur de 100%.

En cas de prêt restructuré ou d'un risque majeur lié au contexte, le niveau de provisionnement est décidé au cas par cas au niveau du CODIR sur proposition de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

Le PAR à 30j est mentionné dans les rapports intermédiaires afin de se rapprocher des règles du secteur et de répondre au mieux aux principes de prudence.

3.3.3 Garanties

Les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement sont valorisés à la valeur historique. Ils font l'objet d'une dépréciation en cas de recouvrement incertain.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 5.380.213 € au 31/12/2024.

Une reprise de provision pour dépréciation des comptes titres gérés par la société Meeschaert a été constatée pour un montant total de 106.048 € et une dotation de 5.993 €, tandis le montant des plus-values latentes est de 825.428 € au 31/12/2024.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salarié-es cadres et employé-es.

Une provision complémentaire a été constituée de 24.226 € afin de pallier aux engagements de retraite de l'ensemble du personnel. La ladite provision s'élève à 243.776 € au 31/12/2024.

3.7.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31/12/2024, une provision supplémentaire a été enregistrée cette année pour couvrir le risque de change sur un prêt accordé à Soluti en fin d'année, dont le décaissement a eu lieu en janvier 2025.

Dans le même temps, des reprises de provision significatives par rapport à 2023 ont été constatées représentant un montant total de 391.348 € réparti comme suit :

- 373.708 € pour couvrir le risque de change sur le portefeuille des prêts;
- 17.640 € d'ajustements pour couvrir le risque sur les comptes bancaires domiciliés à l'étranger et le risque convertibilité du Franc CFA vis-à-vis de l'EUR dans le Sahel.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, depuis 2015, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à une participation croisée, une ligne de crédit s'élevant au 31/12/2024 à 1.016.528 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI pour le refinancement de ses partenaires SIDI au Sud.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS

Risque Financement américain :

L'élection de Donald Trump en tant que Président des Etats-Unis et la suspension de certains financements américains ont un impact direct assez limité sur les comptes de la SIDI. Le financement de l'assistance technique FEFISOL II par DFC n'est pas formellement remis en cause, mais par prudence, la contribution de DFC n'a été comptabilisée qu'à hauteur du montant effectivement perçu, soit 230 k€ sur les 1,3 M€ prévus par la convention d'accord.

EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS

Détail des immobilisations (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	96 341				96 341
<i>Total des Immobilisations incorporelles</i>	96 341	-	-	-	96 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Instal.Général et agencements divers	211 292	11 744	14 671		208 365
Matériel de bureau et mobilier informatique	114 767	2 460	5 237		111 991
<i>Total des Immobilisations corporelles</i>	326 059	14 204	19 908	-	320 356
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	25 821 454	1 225 146	1 658 864	-152 449	25 235 285
Autres titres Immobilisés	100 000		100 000		-
Prêts & autres Immob.financ.	14 481 480	13 467 681	8 344 656	152 449	19 756 954
<i>Total des Immobilisations Financières</i>	40 402 934	14 692 827	10 103 520	-	44 992 241
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	40 825 334	14 707 031	10 123 428	-	45 408 937

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS

Détail des amortissements (en Euros)	Valeur début exercice	Dotation	Reprise Cession	Virements poste à poste	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	95 699	527			96 225
<i>Total des Immobilisations incorporelles</i>	95 699	527	-	-	96 225
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Instal.Générales et agencements divers	199 880	5 099	14 671		190 308
Matériel de bureau et mobilier informatique	98 002	8 165	5 237		100 930
<i>Total des Immobilisations corporelles</i>	297 882	13 264	19 908	-	291 238
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	393 581	13 791	19 908	-	387 454

3. TABLEAU PROVISIONS

Détail des provisions Euros	MONTANTS 1er Janvier	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANTS 31-déc
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions réglementées pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<i>Total "Provisions Réglementées."</i>	-	-	-	-
PROV. P/RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour litiges	-			-
Prov. pour perte de change	373 708,07		373 708,07	-
Prov. pour compte bancaires étrangers	98 149,01		5 143,04	93 005,97
Prov. pour prêt Soluti	-	18 568,22		18 568,22
Prov. pour risque spécifique contextuel FCFA/Sahel	323 092,00		12 497,00	310 595,00
Prov. départ à la retraite	219 550,00	24 226,00		243 776,00
<i>Total "Prov. p/Risques & Charges."</i>	1 014 499	42 794	391 348,11	665 945
Provision pour dépréciation				
- Titres de participation	1 438 828,53	570 583,38	-	2 009 811,91
- Prêts & autres immob.financ.	364 503,88	732 222,25		1 096 726,13
- Autres titres immobilisés	100 000,00		100 000,00	-
- Autres provisions pour dépréciation	106 915,37	5 992,71	106 048,29	6 859,79
<i>Total "Prov. Pour Dépréciation."</i>	2 010 248	1 309 198	206 048	3 113 398
TOTAL PROVISIONS	3 024 747	1 351 993	597 396	3 779 343

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances Euros	MONTANTS 31/12/2024	A 1an au Plus	A plus d'un an
ETAT DES CREANCES			
<i>Actif immobilisé</i>			
Prêts	19 708 960	12 404 556	7 304 404
Autres Immobilisations financières	47 994	47 994	-
<i>Sous-total</i>	19 756 954	12 452 550	7 304 404
<i>Actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés	42 391	42 391	
Autres créances - états et autres	105 000	-	105 000
Autres Créances - Débiteurs divers	844 630	387 346	457 284
Charges constatées d'avance	7 180	7 180	
<i>Sous-total</i>	999 201	436 917	562 284
Total "CREANCES"	20 756 156	12 889 467	7 866 688
ETAT DES DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 753 774		2 753 774
Découverts bancaires	1 016 528		1 016 528
Compte-courant - Associés	553 772		553 772
Compte-courant - Fonds d'Incitation au développement	4 470 047		4 470 047
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 223	89 223	
Dettes fiscales et sociales	433 962	433 962	
Investissements à réaliser	400 000	400 000	
Autres dettes	69 243	69 243	
Produits constatés d'avance	1 195 476	545 448	650 028
Total "DETTES"	10 982 025	1 537 876	9 444 149

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Lamy Liaison - abonnement juridique 2025	4 203
Amplitudes - déplacements 2025	2 372
Divers	605
Total	7 180

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	698 518
BIO	240 194
AFD - FISEA	201 714
US - DFC	231 408
Contribution locale	25 202
PROJET ADA- SSNUP	493 424
AT- SIDI - divers	3 534
	1 195 476

Le programme d'assistance technique de FEFISOL II (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique) bénéficie de plusieurs sources de financement :

- Depuis 2022, et pour une durée de cinq ans, la BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries) contribue à son financement.
- À partir de 2023, l'AFD (Agence Française de Développement) soutient également ce programme pour cinq ans via la facilité FISEA.
- En 2024, la DFC (United States International Development Finance Corporation) s'est engagée à financer l'assistance technique sur cinq ans, mais le contrat est actuellement suspendu après le versement d'un premier acompte.

A partir de 2021, l'ONG ADA (Appui au développement autonome) dans le cadre du programme SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling) -proposé par un consortium de bailleurs internationaux (coopérations suisse, luxembourgeoise et liechtensteinois) - contribue au financement des projets d'assistance technique soutenant les acteurs de la chaîne de valeur agricole. La convention qui était initialement de 3 ans a été reportée de 16 mois pour la phase 1.

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
BAKERTILLY STREGO - Commissaire aux comptes	28 000
MFX- Frais annuels liés au reporting financier	1 846
Divers	3 197
Total	33 043

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	600 359		600 359
Résultat exceptionnel	853 755		853 755
Résultat comptable	1 454 114		1 454 114

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances annuelles

Matériel	Redevances annuelles H.T.	Durée
Photocopieur C250I	9 416	5 ans
Photocopieur C458	112	5 ans
Total	9 528	

Le contrat C458 a été souscrit en juillet 2019 pour 5 ans.
Le contrat C250I a été souscrit en avril 2023 pour 5 ans.

1.2 Location Immobilière

Néant.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger donnés au profit de :

Entité	Devise	Montant garanti (MGA)	Montant garanti (USD)	Montant garanti (EUR)	Montant garanti (MGA)	Date d'échéance
MADAGASCAR	MGA	375 000 000	78 993		78 993	01/06/2026
	Total	375 000 000	78 993		78 993	

Cet engagement est couvert par un montage financier auprès de la BNPP, mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est portée caution de cet engagement auprès de la BNPP.

1.2 Contre-garanties données au profit de :

Entité	Devise	Montant garanti (USD)	Montant garanti (MGA)	Montant garanti (EUR)	Montant garanti (MGA)	Date d'échéance
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 152 309	822 045	330 264	30/06/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 254 965	301 192	953 773	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 206 805	60 340	1 146 465	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	8 400 000 000	2 041 764	346 923	1 694 841	24/11/2026
MADAGASCAR	MGA	990 000 000	200 527		200 527	01/03/2025
MADAGASCAR	EUR	100 000	100 000		100 000	26/01/2026
	Total		5 956 370	1 530 500	4 425 870	

Les contre-garanties représentent également des engagements hors bilan à hauteur de 4,4 M€, facilitant un refinancement bancaire local sans être couvertes par une caution bancaire.

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2024

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise	VSI
Ingénieurs et cadres	22	2	1
Employés	6		
Total		31	

[illegible]



Audit - Bureau de Paris
18, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

*COPIÉ CONFORME
L'ORIGINAL.*
*MICHAEL
HEEREN
Gérant S.I.D.I.*



**SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.**

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse

75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la SCA SIDI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

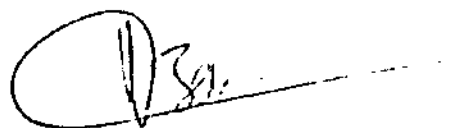
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris le 12 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD